Nations Unies

S/PV.7683



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7683e séance

Jeudi 28 avril 2016, à 15 heures

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi/ M. Gasso Matoses
	États-Unis d'Amérique	Mme Power/Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre/M. Lamek
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft/M. Meek
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Prystaiko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Toro-Carnevali

Ordre du jour

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

16-12002 (F)







La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques; l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine; et l'Ambassadeur Martin Sajdik, Représentant spécial en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux Ambassadeurs Apakan et Sajdik, qui participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Kiev.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Zerihoun.

M. Zerihoun (*parle en anglais*) : Le conflit dans l'est de l'Ukraine entre dans sa troisième année, et le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui mû à la fois par un sentiment d'urgence et un sentiment d'espoir. Le fait que l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk continue à ne pas être pleinement mis en œuvre souligne la nécessité cruciale qu'il y a de progresser sur la voie d'un règlement politique du conflit.

Depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité a examiné la situation en Ukraine, le 11 décembre 2015 (voir S/PV.7576), des progrès ont été enregistrés, notamment le fait que le cessez-le-feu a été largement respecté au cours des dernières semaines de 2015. Le deuxième élément est l'annonce faite au début du mois de mars, dans le cadre du groupe de travail sur la sécurité, que les parties s'engageaient à mettre en œuvre des accords sectoriels supplémentaires sur le déminage des zones prioritaires, ainsi que l'interdiction de mener des exercices militaires à proximité de la ligne de contact – qui sont autant de mesures encourageantes.

La réunion des Ministres des affaires étrangères de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine le 3 mars, et le temps et le capital politique investi par l'ensemble des acteurs pertinents, auront aussi été déterminants dans les efforts pour aplanir les divergences qui existent et pour continuer de donner la priorité aux grandes mesures à prendre pour parvenir à la pleine application des Accords de Minsk. Les réunions tenues régulièrement par le Groupe de contact trilatéral et ses quatre groupes de travail – sur les aspects politique, sécuritaire, humanitaire et économique – continuent d'être fondamentales à cet égard.

Comme le Conseil le sait, le 14 avril, le Parlement ukrainien a entériné la nomination d'un nouveau Premier Ministre, M. Volodymyr Groysman. L'engagement du nouveau Gouvernement à mettre en œuvre les Accords de Minsk a été largement salué et devrait se traduire en actions concrètes.

Ces développements sont en soi très appréciables. Cependant, ces pas en avant continuent dans une large mesure d'être considérablement freinés par la situation précaire et intenable qui règne dans l'ensemble dans la zone de conflit. Le bilan total des victimes dues au conflit continue de s'alourdir et s'élève maintenant à plus de 30 700 – plus de 9 300 tués et près de 21 400 blessés depuis le début du conflit mi-avril 2014. Le dernier incident tragique survenu le 27 avril, au cours duquel au moins quatre civils ont été tués et au moins huit autres blessés par des obus tirés sur le village d'Olenivka, près de la ville de Donetsk, est un rappel brutal du coût humain de ce conflit qui perdure.

Bien que certaines des pertes civiles enregistrées récemment soient dues à des bombardements aveugles, la plupart sont le fait de mines antipersonnel, de munitions piégées et autres restes explosifs de guerre, qui continuent de faire peser la principale menace sur la vie et la sécurité des civils, et mettent en exergue la nécessité urgente d'entreprendre d'importants travaux de déminage et de sensibiliser le public à la présence de mines des deux côtés de la ligne de contact.

Nous sommes heureux que les Ambassadeurs Apakan et Sajdik se joignent à nous malgré l'heure tardive à Kiev. Nous attendons avec intérêt d'entendre leur évaluation des conditions de sécurité dans l'est de l'Ukraine et tenons à remercier la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de continuer à s'acquitter scrupuleusement de son mandat, dans un environnement souvent difficile et dangereux.

Le rôle de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE dans l'est de l'Ukraine reste indispensable. Pour accomplir son mandat, la Mission doit se voir accorder d'urgence un accès complet et sans entrave jusqu'à la frontière, comme le prévoient les Accords de Minsk. Tous les efforts visant à faire obstacle à cet accès doivent être condamnés. Et bien que les restrictions se produisent des deux côtés de la ligne de contact, selon les statistiques fournies par la Mission spéciale d'observation, elles semblent être plus fréquentes dans les zones contrôlées par les rebelles. Les efforts visant à harceler et à intimider la Mission et, en particulier, à recourir à la violence contre elle doivent être condamnés et doivent cesser immédiatement.

Des combats continuent d'être signalés au quotidien, et une période d'escalade régulière de la violence a été observée dans les semaines et les mois récents, à un niveau que l'on n'avait plus vu depuis la phase de conflit intense d'août 2014. Les affrontements fréquents vont également de pair avec une présence et une utilisation accrues d'armes lourdes interdites, et d'autres armes de ce type sont à présent signalées en dehors des sites de stockage. Outre ces faits nouveaux graves, aucune action antimines systémique n'est entreprise, et il semblerait que les forces militaires soient en état de préparation et de disponibilité élevées. Il ne faut pas laisser perdurer cette situation précaire car elle servirait de terreau fertile à une nouvelle détérioration de la situation. Toutes les parties doivent immédiatement cesser les hostilités et appliquer sérieusement les engagements qu'elles ont pris en vertu des Accords de Minsk, ainsi que ceux qui ont été pris depuis lors au sein du Groupe de contact trilatéral et de son groupe de travail sur la sécurité.

À l'évidence, une amélioration des conditions de sécurité serait cruciale pour créer un environnement propice aux progrès dans le domaine politique. Il convient de prendre bonne note des négociations en cours à Minsk et entre les partenaires du format Normandie au sujet des modalités de la tenue des élections locales dans les zones de Donetsk et de Louhansk contrôlées par les rebelles, conformément au droit ukrainien et aux normes internationales. Nous espérons que les divergences politiques, techniques et juridiques qui se font jour pourront être rapidement surmontées. Toutes les parties concernées doivent trouver un terrain d'entente et prendre des mesures immédiates pour honorer les engagements qu'elles ont pris concernant d'autres questions politiques fondamentales, parmi lesquelles l'amnistie et les modifications de la Constitution relatives à un statut particulier, ainsi que l'échange de prisonniers.

La situation en Ukraine est également grave sur le front humanitaire. Plus de 3 millions de personnes ont toujours besoin d'assistance humanitaire, notamment celles qui sont près de la ligne de contact et dans les zones qui échappent au contrôle du Gouvernement. Décidée par les autorités de fait des provinces de Donetsk et Louhansk, la suspension de la quasi-totalité des activités de l'ONU et des organisations non gouvernementales internationales, qui dure depuis juillet 2015, est extrêmement préoccupante. Les obstacles bureaucratiques injustifiés empêchent des centaines de milliers de personnes d'avoir accès à des services, fournitures et autres activités de protection indispensables, dont elles ont pourtant besoin d'urgence.

Cette situation est encore aggravée par la décision du Gouvernement ukrainien de suspendre le versement des prestations sociales, notamment les retraites, à 600 000 déplacés, selon les estimations, en attendant que leur statut ait été confirmé. Certes, l'on peut comprendre le droit légitime du Gouvernement à lutter contre la fraude, mais il est important de mettre en place un système transparent, qui donne des informations claires sur les critères pris en compte pour annuler ces prestations sociales, et qui communique comme il convient avec les personnes concernées. Il est également important que la liberté de mouvement des civils soit garantie et qu'ils puissent franchir la ligne de contact en toute sécurité. En conséquence des fermetures récentes des points de contrôle et du fait qu'aucun nouveau poste n'a été ouvert, nombreux sont les civils qui continuent de faire la queue pendant des heures, souvent la nuit et dans des lieux peu sûrs, dans le seul but d'avoir accès à des services de base, de rendre visite à leur famille ou d'aller voir leurs biens., Par l'intermédiaire de la Mission de l'ONU de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de suivre la situation des droits de l'homme dans tout le pays, d'en rendre compte et de faire des recommandations à toutes les parties au conflit. Il existe un certain nombre de préoccupations urgentes du point de vue des droits de l'homme. La question des personnes disparues et la nécessité de créer un mécanisme qui permette à toutes les parties au conflit d'échanger des informations et de coopérer pour localiser ceux qui ont disparu dans la zone de conflit restent critiques. En Crimée, l'isolement par rapport à l'Ukraine continentale continue de croître, et les préoccupations s'accentuent s'agissant de la situation des

droits de l'homme dans la péninsule. La décision récente d'interdire les activités du Mejlis, l'organe représentatif des Tatars de Crimée, est particulièrement inquiétante.

Sur une note positive, le 29 décembre 2015, le Conseil des ministres ukrainien a publié le plan d'action national pour les droits de l'homme. C'est une mesure bienvenue car ce document constitue une feuille de route pour lutter contre les difficultés systémiques en matière de droits de l'homme et pour régler les questions relatives au conflit, et il envisage une liste de mesures qui seront prises par les différentes institutions publiques, conformément à la stratégie nationale sur les droits de l'homme. Il est d'une importance capitale que ce plan soit mis en œuvre. Toutefois, près de quatre mois après son adoption, toutes les activités qui étaient prévues pendant cette période ne sont toujours pas entreprises.

Le Secrétariat continue de coopérer étroitement avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et reste prêt à appuyer, dès lors qu'il en sera fait la demande et que ce sera considéré utile, le mandat complexe et difficile confié à l'OSCE en Ukraine. Nous saluons la contribution vitale apportée par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, le Groupe de contact trilatéral et ses quatre groupes de travail, et les quatre dirigeants du format Normandie, ainsi que les autres partenaires diplomatiques, qui s'efforcent de parvenir à un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

En coordination avec les organisations locales et régionales, l'ONU continue également de procéder à des travaux critiques et efficaces en matière d'action humanitaire, de droits de l'homme, de reconstruction et de réconciliation, afin de répondre aux besoins aussi bien urgents qu'à plus long terme de la population touchée en Ukraine. En définitive, le progrès du processus de paix dépendra cependant de la volonté politique des parties, de leur disponibilité et de leur volonté de trouver un règlement pacifique au conflit, au moyen d'actions concrètes, sur le terrain comme à la table des négociations. L'ONU reste déterminée à appuyer un règlement pacifique de ce conflit, d'une manière qui respecte pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Zerihoun de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Apakan.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil concernant la situation en Ukraine.

La violence dans l'est de l'Ukraine approche une fois encore de son paroxysme. L'intensité des combats autour de certains foyers de tensions fluctue avec le temps; certains jours, un calme relatif règne, puis ils sont suivis de périodes d'escalade intense de la violence. Il y a très peu de temps, dans la semaine du 11 au 17 avril, la Mission a observé des violences particulièrement intenses entre Avdiivka et Yasnuvata, au nord de Donetsk. Il s'agissait des niveaux les plus élevés de violence observés depuis août 2015. La violence armée continue également de faire rage autour des villes de Zaitseve, d'Horlivka, de Svitlodarsk et de Debeltseve. Les violations du cessez-le-feu se sont également multipliées dans le sud de la région de Donetsk et dans la région de Louhansk. Des armes lourdes sont fréquemment utilisées.

La Mission spéciale d'observation a également constaté qu'un nombre croissant d'armes avaient disparu des sites de stockage permanent et d'autres entrepôts d'armes connus. Nombre de ces installations sont complètement abandonnées. Nos observations donnent à penser que bon nombre de ces armes sont utilisées le long de la ligne de contact.

Près de 700 civils vivent aux alentours de la ligne de contact, et ils souffrent. À cet égard, je voudrais rappeler la tragédie récente qui est survenue à Olenivka. C'est la raison pour laquelle la cessation des hostilités et un cessez-le-feu complet et durable sont indispensables afin que nous puissions régler le problème et atténuer les souffrances de la population.

Des attaques directes contre la Mission spéciale d'observation et ses équipements se produisent sans que les auteurs ne soient inquiétés. Il y a eu récemment de graves atteintes à la sécurité. C'est pourquoi nous avons temporairement imposé des restrictions à nos patrouilles. L'impunité dont bénéficient les personnes qui menacent la Mission spéciale d'observation, usent de violence à son encontre ou entravent sa liberté de mouvement, doit cesser.

Le non-respect de l'engagement pris par les signataires du cessez-le-feu en ce qui concerne le retrait des armes et la protection de la Mission spéciale d'observation représente un défi direct à la lettre et à l'esprit des Accords de Minsk. Cela sape les efforts en vue de la stabilisation et de la normalisation et compromet la mise en œuvre des Accords. Le Centre

commun de contrôle et de coordination pourrait jouer un rôle déterminant pour surmonter ces difficultés. Toutefois, d'après les constatations de la Mission, l'efficacité du Centre laisse encore à désirer.

La Mission de surveillance spéciale a adapté ses opérations à l'évolution de la situation et étendu sa présence des deux côtés de la ligne de contact. Nous avons accru le nombre d'endroits où nous réalisons nos opérations de surveillance et intensifié nos efforts pour surveiller les zones frontalières qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. La Mission spéciale d'observation mène désormais ses opérations à partir de 13 bases, des deux côtés de la ligne de contact. D'autres bases sont nécessaires, notamment dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. La Mission spéciale d'observation est prête à s'engager, mais a besoin de garanties concernant sa sécurité de la part de ceux qui contrôlent les sites respectifs. Actuellement, la Mission compte 700 observateurs originaires de 47 pays et prévoit d'en recruter d'autres. L'augmentation du nombre d'observateurs et l'extension du rayon d'action s'accompagnent d'une expansion des capacités techniques, notamment des drones, des images satellitaires et des caméras dans certaines zones sensibles.

Les souffrances humaines résultant du conflit s'accroissent, l'un des principaux problèmes demeurant le nombre de personnes déplacées. Leur situation tragique souligne à quel point il est urgent que les parties poursuivent le processus de paix. Par ailleurs, la Mission spéciale d'observation accorde une attention particulière à la problématique hommes-femmes. Dans la zone de conflit, ce sont les femmes, les personnes âgées et les enfants qui souffrent le plus. Dans l'ensemble du pays, les femmes semblent prendre rapidement l'initiative et font preuve de résilience face aux défis qui se posent dans des situations humanitaires difficiles.

Tous les civils dans la zone de conflit se heurtent à de grandes difficultés lorsqu'ils tentent de franchir la ligne de contact. Cela touche de manière disproportionnée – je le répète – les personnes âgées, les enfants et les femmes. Au cours de ces derniers mois, plusieurs des rares points de passage officiels ont été fermés pour des périodes de temps plus ou moins longues. La fermeture des points de contrôle dans la région de Louhansk limite considérablement les possibilités pour la population de se rendre sur son lieu de travail, d'utiliser les services des hôpitaux ou de rendre visite à des membres de la famille.

Dans l'ensemble du pays, la Mission spéciale d'observation poursuit sa coopération sur les questions humanitaires avec l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'UNICEF afin d'assurer une bonne coordination des efforts humanitaires sur le terrain.

Les unités armées le long de la ligne de contact sont trop proches les unes des autres et se sont récemment rapprochées encore davantage dans certains endroits, ce qui constitue une violation des Accords de Minsk et doit cesser. Dans la situation actuelle, le désengagement s'impose. Les unités militaires doivent s'éloigner les unes des autres pour briser le cycle de la violence. Un renforcement du dialogue des deux côtés de la ligne de contact et l'adoption de mesures de confiance peuvent compléter les initiatives en faveur du désengagement.

Je tiens à le répéter, un cessez-le-feu durable revêt une importance capitale pour la poursuite de la mise en œuvre des Accords de Minsk. À cet égard, je voudrais signaler que l'Ambassadeur Sajdik, en coopération avec la Mission spéciale d'observation, œuvre à la conclusion d'une trêve à l'occasion de la Pâque orthodoxe qui sera fêtée dans quelques jours. Nous pensons que ce sera l'occasion pour les parties de prendre des mesures visibles et résolues en faveur d'un retour au calme et d'un cessez-le-feu total.

Les attaques contre la Mission spéciale d'observation doivent cesser. Tous les signataires des Accords de Minsk doivent respecter les engagements qu'ils ont pris s'agissant de préserver et de garantir la sécurité de la Mission spéciale d'observation civile. De plus, le Centre commun de contrôle et de coordination doit agir conformément aux responsabilités qui lui ont été confiées. Au cours de la semaine écoulée, j'ai adressé trois lettres aux signataires de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk à cet égard. En étroite coopération avec le Groupe de contact trilatéral, la Mission spéciale d'observation continuera d'œuvrer en faveur de la stabilisation et de la normalisation de l'Ukraine, sur la base des principes et des engagements de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Apakan de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Sajdik.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence chinoise d'avoir invité l'Ambassadeur Apakan et moi-même à présenter aux membres du Conseil de sécurité un exposé sur nos efforts communs en vue d'un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Le 27 février 2015, mon prédécesseur, Mme Heidi Tagliavini, présentait à cet organe (voir S/PV.7395) un exposé sur les résultats du sommet des quatre dirigeants du format Normandie, à savoir les Présidents français, russe et ukrainien et la Chancelière allemande, tenu à Minsk le 15 février. À cette occasion, Mme Tagliavini a également présenté au Conseil les grandes lignes des Accords de Minsk. Dès cette date, le processus de Minsk s'est employé à concrétiser l'objectif d'une mise en œuvre des Accords d'ici à la fin de 2015. Nous n'avons pas réussi à atteindre cet objectif ambitieux, mais nous avons fait des progrès considérables dans les quatre domaines couverts par les Accords, à savoir les questions d'ordre sécuritaire, politique, humanitaire et économique. Le principal résultat de nos efforts est que nous avons réussi à réduire sensiblement le nombre de victimes, tant militaires que civiles, en particulier au cours de l'automne dernier grâce au cessez-le-feu entré en vigueur le 1er septembre, au début de l'année scolaire.

Sous la direction remarquable de l'Ambassadeur Apakan, des décisions importantes ont pu être prises dans le domaine de la sécurité, notamment en ce qui concerne le retrait des armes lourdes et le déminage. S'agissant de la mise en œuvre de ces décisions par les parties au conflit, comme nous venons de l'entendre, il y a hélas beaucoup d'améliorations à apporter.

Le nombre de violations du cessez-le-feu commises ces dernières temps est très inquiétant, comme vient également de le dire l'Ambassadeur Apakan. Cela doit cesser maintenant. À l'approche des fêtes de la Pâque orthodoxe, les parties doivent vraiment respecter pleinement le cessez-le-feu. La sécurité doit être assurée pour les personnes vivant à proximité des hostilités ainsi que pour tous ceux qui franchiront la ligne de contact lors des fêtes à venir.

Dans le domaine politique, les efforts sont axés sur les modalités des élections locales dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk et sur une amnistie. Les mesures législatives correspondantes, qui doivent être adoptées par le Parlement ukrainien, auront des conséquences directes sur tous les acteurs concernés. Cela exigera bien entendu d'autres efforts mais, surtout, tous les participants devront avoir la volonté de transiger. Les élections devront se dérouler dans un environnement sûr, avant, durant mais aussi après les élections. De graves cas répétés d'intimidation contre la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sans qu'il ne semble y avoir eu de conséquences pour les auteurs de ces actes pèsent sur l'impartialité des forces de sécurité locales dans certaines zones des régions de Louhansk et de Donetsk, un préalable à la tenue d'élections conformes aux normes de l'OSCE.

Aux plans humanitaire et économique, nous avons fait quelques progrès concernant la libération et le transfèrement de détenus ainsi que la remise en état du système ferroviaire et d'alimentation en eau. Il reste cependant encore beaucoup à faire, en particulier s'agissant de l'accès humanitaire sans entrave, y compris, en particulier, des organismes des Nations Unies et du Comité international de la Croix-Rouge. Un aspect des Accords de Minsk n'a toujours pas été traité : le plein rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et le rétablissement du contrôle souverain par la partie ukrainienne de la frontière de l'État avec la Fédération de Russie dans la région du Donbass.

De nombreuses questions liées aux Accords de Minsk sont imbriquées. Nous avons donc besoin d'un ensemble de mesures pour parvenir à un règlement durable du conflit. Je pense que les exemples que j'ai donnés ici montrent que les Accords de Minsk fonctionnent et qu'il est possible de faire de nouveaux progrès, et que des progrès pourront être faits avec le ferme appui politique des quatre participants au format Normandie et d'autres acteurs importants.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Sajdik de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Vadym Prystaiko, Vice-Ministre des affaires étrangères et Chef de cabinet du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine.

M. Prystaiko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir donné suite à notre demande et convoqué la présente séance. Je vous félicite également de votre présidence réussie et vous remercie de votre travail constructif et efficace. Je regrette simplement qu'il n'ait pas été possible d'organiser cette séance vendredi pour que le Ministre ukrainien des affaires étrangères ait le temps de rentrer

de Beijing, où il se trouve actuellement, pour y participer et prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour remercier l'ONU et les pays qui ont participé il y a quelques jours à la séance extraordinaire commémorative de l'Assemblée générale marquant le trentième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl (voir A/70/PV.92). Nos prières vont aux familles de ceux qui ont perdu la vie ou ont été touchés par cette tragédie en Ukraine, au Bélarus, en Russie et bien au-delà de nos frontières.

Il y a deux jours, je me trouvais à la centrale de Tchernobyl et j'observais la signature par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et notre Ministère de l'énergie de l'accord permettant à la communauté internationale de mobiliser suffisamment de ressources pour officialiser le projet Tchernobyl. Je suis heureux d'informer le Conseil qu'un nouveau sarcophage, la plus lourde structure mobile jamais construite par l'être humain sera bientôt achevée. En novembre, son installation au-dessus de la centrale commencera afin de sceller efficacement les débris du réacteur afin d'empêcher une nouvelle contamination radioactive. Les Ukrainiens sont extrêmement reconnaissants à tous les pays donateurs, aux cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, au Groupe des Sept, à l'Union européenne, à la BERD, aux entreprises et aux organisations internationales concernées d'avoir rassemblé leurs efforts et des ressources pour s'efforcer de tourner la page de la pire catastrophe technologique de notre histoire. C'est une réalisation remarquable et nous considérons que de tels efforts concertés nous permettront de régler toutes les questions, peu importe si elles semblent actuellement être d'une complexité invraisemblable.

Malheureusement, ce n'est pas la seule question qui m'a amené ici aujourd'hui. Comme si le territoire ukrainien n'avait pas déjà assez souffert, les membres du Conseil le savent bien, nous sommes aux prises depuis plus de deux ans avec l'agression menée par notre voisin et autrefois pays frère : la Fédération de Russie. Comme l'ont dit aujourd'hui les orateurs qui ont présenté des exposés, et je remercie le Secrétariat, la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et le Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine, d'avoir permis au Conseil de se faire une idée plus précise de la situation sur le terrain, plus de 30 000 Ukrainiens ont été victimes des hostilités dans le Donbass; environ 10 000 ont été tués et 21 000 blessés. Plus de 1,7 million d'Ukrainiens ont dû quitter leur foyer et son maintenant des personnes déplacées. Chaque jour, des familles ukrainiennes perdent un fils, un père, un mari, un frère. Chaque jour, des Ukrainiens et des Ukrainiennes sont blessés et, souvent, auront à souffrir de handicaps physiques et psychologiques pour le restant de leur vie.

Il y a quelques jours seulement, le 23 avril, quatre soldats ukrainiens ont été tués et cinq blessés suite à des bombardements d'artillerie par des activistes. Hier soir, nous avons été témoins du décès tragique de trois civils. Sept personnes ont également été blessées; elles ont probablement été prises dans des échanges de tirs. Cet incident doit faire l'objet d'une enquête en bonne et due forme. L'Ukraine a déjà invité des observateurs de l'OSCE à se rendre sur place.

Cette guerre a un caractère hybride mais elle est bien réelle sur le plan du sang versé. Elle fait des victimes, quelles que soient leur appartenance ethnique et la langue qu'elles parlent. Ces victimes sont ukrainiennes, russes, grecques, allemandes, polonaises, juives; nous sommes tous les victimes.

Cependant, le sort d'un peuple en particulier est de nouveau en jeu : les Tatars de Crimée. Cette population autochtone de la péninsule de Crimée souffre de nouveau, comme elle a souffert il y a 60 ans sous l'emprise cruelle de Moscou. À l'époque, c'était Staline, maintenant il s'agit d'un nouveau «Grand Leader». Des personnes disparaissent. Le seul organe représentatif des Tatars de Crimée– le Mejlis – a été interdit par les forces d'occupation sous le faux prétexte – qui est devenu très répandu – qu'il se livrait à des activités extrémistes. D'ailleurs, il y a quelques jours, une citoyenne russe habitant Moscou a vu sa peine de prison prolongée car elle était à l'évidence extrémiste au point de posséder des livres ukrainiens. Il s'agit bel et bien d'une infraction grave puisque la détenue dirige la seule bibliothèque ukrainienne officielle à Moscou.

J'en reviens aux Tatars de Crimée, dont les maisons ont été perquisitionnées et dont la culture et la langue uniques sont de nouveau en danger. Les dirigeants tatars mettent en garde contre le fait que l'interdiction risque de menacer plus de 2 000 membres des quelque 250 structures centrales et locales du Mejlis, traditionnellement élus par les Tatars de Crimée. À tout moment, ils peuvent être accusés de mener des activités extrémistes, traduits en justice et expulsés une nouvelle fois de Crimée. Plus de 130 procès pénaux ont eu lieu contre des Tatars de Crimée, et 21 représentants

des Tatars de Crimée ont été enlevés, dont neuf sont toujours portés disparus et trois ont récemment été retrouvés morts.

Je demande aujourd'hui instamment au Conseil de sécurité d'exiger de la Fédération de Russie qu'elle rétablisse les droits des Tatars de Crimée, veille à ce que le simulacre de justice auquel se livrent les tribunaux criméens et le Bureau du Procureur cesse, annule sa décision d'interdire le Mejlis et, de manière générale, quitte nos terres en Crimée et dans l'est de l'Ukraine.

Je tiens à être absolument clair : je suis profondément touché par l'ampleur de l'attention accordée par le Conseil de sécurité à la question ukrainienne. De fait, nous ne voulons pas que l'agression russe contre l'Ukraine devienne un nouveau point inscrit à l'ordre du jour du Conseil et sur lequel, malgré des débats réguliers, nous n'observons aucun progrès concret en vue d'un règlement. Depuis qu'elle siège au Conseil, la délégation ukrainienne a fait preuve de la plus grande retenue s'agissant d'aborder cette question. Cependant, comme l'ont déjà indiqué les orateurs qui ont présenté des exposés aujourd'hui, les conditions de sécurité ne s'améliorent pas et les Accords de Minsk ne sont pas mis en œuvre. Je suis ici aujourd'hui pour donner à la communauté internationale les informations pertinentes relatives à la situation actuelle sur le terrain et contribuer à donner un élan à un véritable processus politique dans le but de trouver une solution durable et pacifique à ce conflit. L'Ukraine est convaincue qu'il ne pourra être réglé que sur la base des Accords de Minsk. Je voudrais juste mettre en exergue certains des points les plus importants.

Depuis que toutes les parties, y compris la Russie, se sont engagées à respecter le cessez-le-feu après des hauts et des bas, la situation le long de la ligne de contact s'est récemment détériorée, comme nous venons de l'entendre. Rien que cette semaine, entre le 19 et le 26 avril, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a signalé environ 500 cas de violations du cessez-le-feu par des groupes armés illégaux, en précisant que l'intensité des combats avait atteint des niveaux sans précédent depuis août 2014, lorsque les troupes russes avaient envahi le territoire ukrainien en masse.

Les sbires de la Russie dans le Donbass continuent d'entraver gravement la capacité de la Mission spéciale d'observation d'accéder à toutes les zones qui sont sous leur contrôle et de vérifier le respect du cessez-le-feu et du retrait des armes. Je voudrais rappeler au Conseil qu'un accès sûr et sans entrave de la Mission d'observation à l'ensemble du territoire ukrainien, y compris le long de la frontière russo-ukrainienne, et la création d'une zone de sécurité le long de cette frontière, font partie des dispositions de l'accord initial de Minsk de septembre 2014, un détail que nos collègues russes semblent avoir oublié ces derniers temps. Selon la Mission spéciale d'observation, 95 % de tous les incidents relatifs à la liberté de mouvement enregistrés au cours de cette période sont le fait des militants. Plus précisément, le 7 avril, un véhicule de la Mission d'observation a essuyé des tirs près de Snizhne et des hommes armés ont menacé des observateurs de la Mission dans le village de Smile. Le 9 avril, une patrouille de la Mission d'observation a essuyé des coups de feu des militants à Zhovanka. Le 18 avril, dans la ville de Donetsk, les militants ont menacé de tirer sur les observateurs de l'OSCE et de les placer en détention; mais ce n'est pas là le plus grave. Le 25 avril, M. Zakharchenko, le chef de la République populaire de Donetsk autoproclamée, a publiquement menacé de tirer sur les observateurs de l'OSCE si une mission de police était déployée dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les bombardements persistants par les groupes armés illégaux des positions des forces armées ukrainiennes et des sites civils, notamment à proximité des zones dans lesquelles où il avait été convenu que des activités de déminage seraient menées. En dépit de ces provocations, nous sommes pleinement engagés à achever les opérations de déminage dans les zones désignées à titre prioritaire, et nous remercions les experts des Nations Unies en matière de déminage qui nous ont promis de nous aider à cet égard. Sur une note personnelle, j'ai récemment rencontré un garçon de 11 ans originaire de la petite ville ukrainienne de Marioupol, dans le sud de l'Ukraine, qui suit actuellement un traitement dans un hôpital de Montréal et qui a été pris en charge par la communauté ukrainienne au Canada. Il était en train de se promener avec son frère et quelques amis lorsqu'il a ramassé un objet étrange, et il a perdu trois membres. Non seulement il est en convalescence à l'hôpital, mais il ne sait pas encore qu'il a perdu son petit frère.

Un autre problème grave concerne la réparation des infrastructures économiques et sociales endommagées afin d'offrir des conditions de vie décentes aux populations civiles de part et d'autre de la ligne de contact. Les installations endommagées, y compris les conduites d'eau, ne pourront être réparées que quand que nous serons sûrs que la situation en matière de sécurité s'est véritablement améliorée et après

avoir fourni des garanties aux personnes chargées de ces réparations en ce qui concerne leur sécurité personnelle. En outre, nous demeurons vivement préoccupés par la situation humanitaire qui continue de s'aggraver, suite au refus des groupes armés illégaux qui se trouvent dans le Donbass de lever le blocus qu'ils ont imposé aux activités des organisations humanitaires internationales dans la région.

Après des mois de négociations, il y a toujours 120 Ukrainiens en captivité dans la région du Donbass qui n'ont pas été libérés en dépit du principe « tous contre tous » qui semblait avoir été entériné par tout le monde. Même le Comité international de la Croix-Rouge n'a pas le droit de leur rendre visite, et n'a pas reçu l'autorisation de rechercher les personnes portées disparues, dont le nombre est estimé à 800. Les membres du personnel de Médecins Sans Frontières sont accusés d'espionnage et se sont vus interdire l'accès à cette région par les sbires russes, alors que la Fédération de Russie avait promis de faire davantage pression sur les groupes armés illégaux pour qu'ils autorisent cette organisation humanitaire internationale à opérer dans la région. Hier, nous avons réussi tant bien que mal à faire en sorte que la Vice-Présidente de notre Parlement, qui était à la tête d'un groupe chargé des questions humanitaires au sein du Groupe de contact trilatéral, puisse entrer à Minsk. Elle s'était vue interdire l'accès par la Russie et cette interdiction a été appuyée par le Bélarus, malgré que le Bélarus se soit proposé pour accueillir les pourparlers de paix dans sa capitale. Nous sommes en train de recueillir tous les éléments de preuve concernant ces crimes, et nous comptons nous en servir plus tard. Notre délégation fera distribuer des informations concernant certains de ces éléments. Il s'agit d'une lecture pénible, avec de nombreuses images atroces.

Par ailleurs, il n'y a aucun signe d'amélioration des conditions de sécurité, qui sont actuellement déplorables. La Russie a constitué et déployé dans la région du Donbass une force militaire hybride de 34 000 effectifs composée de troupes régulières de l'Armée russe et de militants étrangers et locaux. Des généraux et des officiers russes assurent directement le commandement et le contrôle de cette entité militaire illégale, qui est très lourdement armée. Plus précisément, à l'heure actuelle, ces terroristes ont au moins 470 chars, 870 véhicules blindés de combat, 450 systèmes de munitions d'artillerie et 190 lance-roquettes multiples, utilisés par les soi-disant « mineurs mécontents ». Les forces armées régulières de la plupart des États membres de l'OTAN ne disposent pas d'autant de matériel et pourtant, on prétend qu'il aurait été acquis dans les quincailleries locales. Autant que je sache, il est extrêmement difficile trouver un couteau digne de ce nom dans ces quincailleries, encore moins des lance-roquettes multiples et des lance-flammes à jet – qu'on ne peut d'ailleurs pas trouver dans les dépôts des forces armées ukrainiennes.

Nous serions très reconnaissants a la Fédération de Russie si elle prenait l'initiative de stocker en toute sécurité les jouets mortels de ses bien-aimés séparatistes sur le territoire russe, d'une manière vérifiable par l'OSCE, et lever ainsi un autre obstacle sur la voie de cette paix attendue depuis longtemps, pour prouver son engagement réel en faveur du processus de Minsk et accélérer la levée des sanctions. Je ne voudrais pas faire perdre au Conseil son temps précieux. Notre mission permanente se fera un plaisir de communiquer plus tard aux membres du Conseil les informations que j'ai ici.

Les sbires russes sont en train de ruiner systématiquement l'infrastructure sociale et économique du Donbass, qui était autrefois la locomotive industrielle de l'Ukraine. Ils démantèlent des usines entières pour les réinstaller en Russie. De vastes réserves de charbon sont également volées dans la région du Donbass et transportées en Russie. L'Ukraine a perdu plus de 20 % de son produit intérieur brut à la suite de l'agression russe. Tout cela, en plus de la guerre économique que la Fédération de Russie a menée contre nous en bloquant nos exportations ainsi que les marchandises en transit vers les États d'Asie centrale et la Chine. Je voudrais rappeler au Conseil que tous ces actes vont à l'encontre des dispositions du Mémorandum de Budapest concernant les garanties de sécurité de 1994, au titre duquel les signataires se sont engagés à ne pas exercer de pressions économiques sur l'Ukraine.

Nous sommes pleinement engagés en faveur d'un règlement politique. Nos experts se sont rendus à Minsk à plus de 30 reprises pour donner des précisions sur les moyens qui permettraient de parvenir à un règlement politique, de reconstruire notre économie qui a été détruite, de réhabiliter la région et de décentraliser notre système politique. Je n'ai pas le temps de discuter de ces questions en détail aujourd'hui mais je voudrais évoquer un point crucial – les élections, qui sont essentielles pour le processus de paix, et qui deviennent peu à peu une réalité. Nous avons élaboré tous les textes de loi nécessaires et nous sommes prêts à discuter des modalités des élections, comme nos dirigeants en ont convenu à Minsk.

Ce qu'il nous faut pour relancer le processus électoral conformément aux normes de l'OSCE et à la loi ukrainienne, comme nos dirigeants en ont convenu, ce sont de meilleures conditions de sécurité sur le terrain. Soyons raisonnables. S'il n'y a pas de sécurité, personne ne pourra organiser ou observer des élections. Tout récemment, le Président de l'Ukraine, M. Petro Poroshenko, a proposé de déployer une mission de police dans le Donbass. Nous estimons que cette mission contribuerait à créer un environnement sûr et sécurisé dans le Donbass, en particulier dans le contexte des élections locales. Les questions liées au statut et au mandat de la mission, ainsi qu'à sa supervision et à sa composition, peuvent faire l'objet de négociations plus tard. Nous sommes disposés à négocier. Nous continuons d'appeler la communauté internationale, notamment l'ONU et les États membres de l'OSCE, à participer de manière constructive à la mise en œuvre concrète de cette initiative.

Pour terminer, je voudrais attirer de nouveau l'attention du Conseil sur la question des droits de l'homme. Au moins 11 citoyens ukrainiens sont détenus en Russie en tant que prisonniers politiques, dont un membre du Parlement ukrainien et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Nadiya Savchenko; un cinéaste ukrainien et des citoyens ukrainiens originaires de la Crimée. Nous avons arrêté la liste des personnes visées par des sanctions, qui ont pris part à une parodie de procès mettant en cause les prisonniers politiques ukrainiens détenus en Russie, connue sous le nom de liste Savchenko-Sentsov. Nous espérons que nos partenaires internationaux se joindront à cette initiative.

Nous ne voulons rien d'autre qu'une solution pacifique durable, qui soit juste et équitable. Nous savons que cela ne sera pas facile, mais le peuple ukrainien, dont les plus nobles fils et filles ont déjà payé le prix ultime en défendant leur patrie, n'acceptera rien de moins. Nous sommes prêts à jouer notre rôle, mais je crains que toutes les clefs permettant de désamorcer durablement la situation et de parvenir à un règlement à long-terme ne se trouvent à Moscou. Il appartient à Moscou de faire usage de ces clefs pour ouvrir la voie à un avenir meilleur et pacifique, exempt de mort, de haine et de sanctions.

M. Delattre (France) : Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, le Représentant spécial de la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine pour leurs présentations respectives. Il était important qu'ils puissent tous s'exprimer aujourd'hui, afin de donner au Conseil une vision complète de l'évolution de la situation sur le terrain, à la fois sur les plans politique, humanitaire, de la sécurité et des droits de l'homme.

La résolution de la crise à l'est de l'Ukraine demeure plus que jamais pour la France un objectif primordial. Avec l'Allemagne, nous poursuivons un travail constant de médiation dans le cadre du format Normandie afin de parvenir à une résolution complète de la crise entre l'Ukraine et la Russie, selon le cadre défini par les Accords de Minsk. Notre but reste le retour du contrôle de l'Ukraine sur l'ensemble de ses frontières internationalement reconnues, ce qui passe également par le rétablissement de son autorité sur la Crimée. Sur ce point, notre position, conforme au droit international, ne changera pas.

Nous sommes aujourd'hui hautement préoccupés par la détérioration de la situation sur le terrain. L'accroissement du rythme des violations du cessez-le-feu constaté depuis plusieurs semaines s'accompagne en effet d'un bilan humain qui ne cesse de s'alourdir, du côté des combattants armés mais également des populations civiles. Depuis le début du mois d'avril, ce sont ainsi plus de 20 morts et 130 blessés qui sont à déplorer dans le Donbass. Cette persistance d'un conflit de basse intensité, marqué par des affrontements réguliers dans plusieurs localités, n'est pas acceptable. Elle menace de remettre en cause la principale avancée que nous avions obtenue depuis l'été dernier, à savoir la fin des combats d'ampleur et la baisse du nombre des victimes. Elle mine la crédibilité des efforts en faveur d'un règlement négocié. Nous devons donc tout faire pour l'enrayer. À défaut, le risque est aujourd'hui grand de se diriger vers un enlisement du conflit, qui serait préjudiciable à l'ensemble des parties, et non seulement à l'Ukraine.

Sur le fond, les derniers développements intervenus sur le terrain ne font que renforcer notre analyse : les Accords de Minsk constituent les seuls termes de référence valables pour un règlement pacifique et de long terme. Il n'y a pas d'autre solution. Nous regrettons donc leur application parcellaire, alors qu'ils constituent un engagement international dont les dispositions doivent être mises en œuvre par l'ensemble des parties. Cela vaut pour le respect effectif du cessez-le-feu, qui constitue la seule base possible pour avancer.

Cela vaut également pour la mise en œuvre des autres mesures prévues dans le cadre de Minsk, et notamment pour l'adoption d'une réforme constitutionnelle sur la décentralisation et d'une loi électorale spéciale pour le Donbass, car la définition d'un horizon politique est le meilleur moyen de garantir que la situation sécuritaire reste stable. Consolidation de la situation sécuritaire et mise en œuvre du volet politique des Accords de Minsk sont en effet deux sujets qui sont à la base de tout règlement pérenne, et qui sont donc indissociables.

Dans ce contexte préoccupant, nous demeurons plus que jamais résolus, avec nos partenaires allemands, à poursuivre inlassablement nos efforts au sein du format Normandie en faveur de la pleine application des Accords de Minsk, et ce dans les meilleurs délais. Les solutions pour avancer sont désormais bien connues de tous.

Sur le plan de la sécurité, elles consistent en la mise en œuvre effective des mécanismes évoqués lors de la dernière réunion ministérielle en format Normandie, qui s'est tenue à Paris le 3 mars, en faveur d'une consolidation du cessez-le-feu. Il s'agit notamment, outre le retrait des armes lourdes, du renforcement du rôle du Centre conjoint de coordination et de contrôle, ainsi que de l'établissement d'un mécanisme de prévention et de règlement des incidents. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine doit par ailleurs être en mesure d'assurer la mise en œuvre de l'ensemble de son mandat de manière libre et sans entraves. Les menaces à son fonctionnement et à l'intégrité de ses personnels sont inacceptables.

Sur le plan politique, la relance d'une dynamique positive passe d'abord par l'adoption à brève échéance d'une loi sur les élections locales dans le Donbass, dont l'organisation doit se faire dans le cadre du droit ukrainien et selon les standards de l'OSCE. Leur tenue ne peut être envisagée que dans le cadre d'un environnement sécuritaire stable, au maintien duquel pourrait, à nos yeux, contribuer une forme de présence internationale complémentaire sur le terrain, sous l'égide de l'OSCE. Nous y réfléchissons actuellement, en lien avec la présidence allemande de l'OSCE.

Sur le plan humanitaire et des droits de l'Homme, il est indispensable que les organisations humanitaires bénéficient sans délai d'un accès complet, sûr et sans entraves à l'ensemble des territoires sous contrôle séparatiste, ce qui n'est malheureusement toujours pas le cas. Nous rappelons également l'engagement pris le 3 mars à Paris par les parties en faveur de la libération, d'ici le 30 avril, de l'ensemble des prisonniers et personnes détenues illégalement, ce qui couvre notamment à nos yeux le cas de Nadiya Savchenko. Nous sommes enfin préoccupés par les allégations régulières de violations des droits de l'homme en Crimée, notamment à l'encontre des Tatars ou des militants pro-ukrainiens. À cet égard, la décision de la justice russe d'inscrire le Mejlis, assemblée représentative des Tatars de Crimée, sur la liste des organisations extrémistes constitue une violation des libertés d'expression, d'association et de réunion. Il importe en outre que le travail d'observation neutre et objectif réalisé par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres organisations de protection des droits de l'homme puisse être poursuivi sans entraves sur l'ensemble du territoire ukrainien, y compris en Crimée.

Nous sommes aujourd'hui à un moment décisif, où nous attendons des parties qu'elles prennent toutes leurs responsabilités afin de permettre une pleine application des dispositions des Accords de Minsk. L'investiture d'un nouveau gouvernement ukrainien, qui a publiquement manifesté son intention d'avancer sur ce point, est une étape importante à la suite de laquelle nous avons, en lien avec nos partenaires allemands, multiplié les contacts de haut niveau avec tous afin de relancer une dynamique de confiance. Ces contacts se poursuivent au moment où nous parlons. Nous appelons l'ensemble des membres du Conseil à soutenir ces efforts afin de parler collectivement d'une seule voix. Nous espérons enfin que des progrès suffisants seront effectués dans les jours qui viennent afin de permettre la tenue d'une nouvelle réunion ministérielle en format Normandie dans les plus brefs délais.

M. Rycroft (Royaume Uni (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre de ses observations. Je me joins aux autres pour souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil au Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, à l'Ambassadeur Apakan et à l'Ambassadeur Sajdik, et je les remercie des édifiants exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Comme il nous a été clairement dit dans ces exposés, le terme « cessez-le-feu » est en train de perdre toute signification dans l'est de l'Ukraine. Depuis le début de l'année, il a été violé des milliers de fois. Ces violations font des victimes presque tous les jours. Les armes interdites en vertu du cessez-le-feu sont utilisées tous les jours de façon meurtrière sur le champ de bataille. L'équipe de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

Europe (OSCE) déployée en Ukraine, chargée d'observer le cessez-le-feu, est harcelée, menacée, et pire encore. Les gens sont en train de mourir et ceux qui sont dans le besoin ont faim.

Pour montrer à quel point le terme « cessez-le-feu » est devenu creux, hier encore, hélas, quatre civils ont été tués. Et tout ce qu'on vu en réponse à ces douloureuses morts à Olenivka ce sont des plaintes et des contre-plaintes. On ne peut pas se contenter de cela. Toutes les parties ont l'obligation de respecter le cessez-le-feu; elles ont toutes le devoir de protéger les civils, en particulier les vulnérables. Ce que nous voulons voir, c'est un attachement réel et constructif de toutes les parties au cessez-le-feu. C'est le seul moyen de faire cesser les tueries. C'est le seul moyen d'assurer le succès des Accords de Minsk. Un cessez-le-feu est le socle sur lequel reposent ces accords. Sans cessez-le-feu, toutes les autres mesures échoueront.

Toutes les parties ont un rôle à jouer, mais nous ne devons pas nous faire d'illusion quant à qui assume la plus grosse part de responsabilité. Il est clair que sont les séparatistes soutenus par la Russie. La Mission spéciale d'observation l'a, à maintes reprises, clairement laissé entendre. Ce sont les séparatistes qui harcèlent les observateurs de l'OSCE. Ce sont les séparatistes qui risquent d'aggraver une situation déjà fragile. Et ce sont les séparatistes qui reçoivent des troupes, de l'équipement et des armes de la part de leurs alliées russes.

L'appui que continue de leur apporter la Fédération de Russie alimente l'instabilité dans l'est de l'Ukraine. Les prétendus convois humanitaires russes franchissent la frontière sans égard pour la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance de l'Ukraine et sans inspection aucune. C'est pourquoi nous demandons à la Russie de prouver qu'elle n'a rien à cacher et d'autoriser un accès international à ces convois. L'appui qu'apporte la Russie aux séparatistes alimente cette crise, et l'influence de la Russie peut aussi contribuer à mettre fin à la folie. Nous demandons à la Russie d'user de son influence à bon escient, de forcer les séparatistes à rentrer dans le rang afin qu'ils respectent le cessez-le-feu et retirent les armes interdites, pour qu'un accès sans entrave soit garanti à la Mission spéciale d'observation et pour que les organismes humanitaires internationaux puissent enfin accéder à toutes les zones situées dans le territoire qui est sous le contrôle des séparatistes. Il ne sert pratiquement à rien de discuter de tout autre aspect des Accords de Minsk avant que cela advienne. Ce dont nous parlons aujourd'hui – les morts et les souffrances –, ce sont les conséquences meurtrières de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie il y a deux ans. Cet acte d'agression a enfreint tous les traités, tous les engagements internationaux jamais signés par la Russie. Il contrevient à toutes les règles et normes des relations internationales en vigueur dans le monde moderne. Notre position sur cet acte d'agression ne changera jamais : la Russie doit restituer la Crimée à l'Ukraine. Tant qu'elle ne l'aura pas fait, elle devra continuer de supporter les conséquences de ses actes illégaux.

Ces deux dernières années, la situation des droits de l'homme en Crimée s'est détériorée. Pour les minorités et les opposants politiques, la vie sous les autorités de facto est désormais rythmée par les arrestations, les mauvais traitements et les actes de torture et d'intimidation. Les Tatars de Crimée sont particulièrement touchés. L'interdiction de leur institution représentative cette semaine n'est que la dernière d'une série d'attaques contre leur communauté, leurs organisations et leur mode de vie.

À la lumière des éléments probants recensés dans les rapports de l'ONU et de l'OSCE sur les droits de l'homme, il n'est sans doute pas surprenant que la Russie ait systématiquement refusé l'accès aux organisations internationales des droits de l'homme, à une exception près, celle de la mission du Conseil de l'Europe en janvier. L'une des recommandations émises par cette mission, qui a présenté son rapport au Secrétaire général du Conseil de l'Europe ce mois-ci, appelait la Russie à autoriser les mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme à entrer en Crimée. Aujourd'hui, nous réitérons cet appel. La Russie doit accorder cet accès afin de permettre une bonne évaluation de la situation.

Je voudrais conclure sur un dernier point. Par ses agissements en Crimée et son soutien aux séparatistes, la Russie a plongé l'Ukraine dans le chaos. Du fait de ce chaos, des milliers de vies ont été perdues, dont celles, hier, des quatre civils que nous avons évoqués. Qu'importe la provenance des tirs qui ont tué ces pauvres gens, il est clair que, sans les actions de la Russie, ils n'auraient pas été exposés à l'atroce violence qui leur a coûté la vie. Je terminerai donc en appelant une fois encore la Russie à honorer ses engagements en vertu des Accords de Minsk, et à permettre à l'Ukraine de regagner le contrôle de son territoire souverain. Cela ne se fera que si un cessez-le-feu stable est en place.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général

aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, l'Ambassadeur Apakan et le Représentant spécial en Ukraine du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Martin Sajdik, de leurs exposés riches en information. Je voudrais également remercier la délégation ukrainienne d'avoir demandé la tenue de cette séance indispensable. Nous prenons acte – comme, je crois, tous les membres du Conseil – du travail primordial réalisé par les équipes de l'OSCE sur le terrain, souvent au prix de risques personnels importants, comme l'illustrent les récentes attaques qui ont visé des observateurs de l'OSCE. Nous prenons également bonne note de l'excellent travail accompli par le personnel des Nations Unies – là aussi au prix de risques majeurs, comme en témoigne le cas de ce fonctionnaire des Nations Unies captif des séparatistes soutenus par la Russie depuis le 8 avril. Cet agent doit être libéré immédiatement et sans condition.

Le Conseil de sécurité ne s'est pas réuni pour débattre de la situation en Ukraine depuis décembre 2015 (voir S/PV.7576) – ce qui est très long au regard des normes récentes. Il ne serait pas déraisonnable d'interpréter cette absence de séance comme un signe que, peut-être, la mise en œuvre des Accords de Minsk progresse. Pourtant, comme nous le savons tous, et comme nous l'avons entendu très clairement aujourd'hui, tel n'est malheureusement pas le cas. Ces derniers mois, le conflit s'est aggravé. La violence s'est intensifiée et les obstacles à la mise en œuvre des Accords de Minsk n'ont fait que croître. Avant de détailler cette évolution décourageante, il est important de rappeler les causes profondes de cette crise.

Ce qui se produit aujourd'hui résulte de la violation, par la Russie, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, violation qui a commencé avec l'occupation russe de la Crimée il y a plus de deux ans. Cette occupation a gagné du terrain grâce à l'important appui militaire et en armes dont les séparatistes ont bénéficié dans l'est de l'Ukraine. Toutes les répercussions négatives du conflit que nous observons aujourd'hui – toutes – participent de ce pêché originel. Nous ne devons pas perdre de vue cette vérité incontestable tandis que nous nous penchons sur les problèmes actuels et leurs conséquences humaines.

Je commencerai par la situation dans l'est de l'Ukraine, où les violences le long de la ligne de contact ont atteint leur plus haut niveau depuis que le cessez-le-feu du 1er septembre 2015 a été proclamé. Selon le dernier rapport de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, couvrant la période du 25 janvier au 10 avril,

> « la Mission a recensé 11 semaines consécutives durant lesquelles le nombre de violations du cessez-le-feu enregistrées a été supérieur aux chiffres répertoriés depuis début septembre 2015, toutes semaines confondues. »

Pour la seule journée du 14 avril – et ce chiffre est choquant même pour la situation en Ukraine – la Mission spéciale d'observation a recensé plus de 4 000 violations du cessez-le-feu, dont quelque 500 - en une seule journée, je le rappelle – au moyen d'armes lourdes interdites en vertu des Accords de Minsk.

La journée d'hier, comme d'autres l'ont souligné, nous a encore une fois rappelé le terrible coût humain de cette violence, lorsqu'une explosion le long de la ligne de contact a tué quatre civils et blessé au moins huit autres personnes. Cette spirale de la violence doit cesser. Alors que les combats s'intensifient, les observateurs internationaux non armés, qui ont pour tâche de recenser les violations du cessez-le-feu et de tenter d'obtenir un recul de la violence, se voient refuser l'accès et subissent des menaces voire, dans certains cas, sont eux-même pris pour cible.

Comme l'ont dit nos collègues de l'OSCE, le climat est à l'impunité. Le 7 avril, un véhicule de la Mission spéciale d'observation qui circulait en plein territoire contrôlé par les séparatistes soutenus par la Russie, à environ 60 kilomètres de la ligne de contact, a été visé par des tirs d'arme légère. Ce même jour, à Louhansk, elle aussi contrôlée par les séparatistes, un autre véhicule du même type s'est vu bloqué par les forces séparatistes soutenues par la Russie. Lorsqu'un observateur est sorti pour négocier le passage du véhicule, un séparatiste soutenu par la Russie a armé son fusil et l'a braqué directement sur l'observateur. Il ne s'agit pas là d'incidents isolés. D'après les rapports de l'OSCE, les séparatistes sont responsables de plus de 90 % des incidents dans lesquels l'accès a été restreint, voire refusé, ce mois-ci.

Cela nous ramène à une question que nous avons déjà posée à de nombreuses reprises au Conseil. Lorsque la Russie et les séparatistes qu'elle soutient refusent l'accès à des observateurs et enquêteurs impartiaux – depuis le moment de l'invasion de la Crimée jusqu'à l'inspection du site où le vol MH17 de la Malaysia Airlines s'est écrasé – la question qui se pose est la suivante : qu'ont-ils à cacher? Pourquoi les

observateurs de l'OSCE leur font-ils si peur qu'il faille tirer sur leurs voitures, braquer des fusils sur eux et entraver leurs mouvements? Que cache la Russie?

Veiller à ce qu'un cessez-le-feu intégral et pérenne s'installe le long de la ligne de contact et à ce que les observateurs de l'OSCE disposent de l'accès total et sans entrave dont ils ont besoin pour aider à surveiller ledit cessez-le-feu, voilà le préalable indispensable pour les mesures politiques énoncées dans les Accords de Minsk. Prenons par exemple les mesures relatives à l'adoption d'une loi électorale et à la tenue d'élections libres et régulières en vertu du droit ukrainien et conformément aux normes de l'OSCE. Elles revêtent une importance capitale, nous le reconnaissons tous. Toutefois, pour qu'une élection démocratique puisse se tenir, les citoyens et les observateurs électoraux doivent pouvoir compter sur ces éléments de base que sont la sécurité et la liberté de mouvement. Les candidats doivent être en mesure d'exprimer leurs opinions et de se réunir publiquement sans craindre de violences ou de représailles. Or le climat créé par les séparatistes dans les régions qu'ils occupent dans l'est de l'Ukraine est un climat qui n'a rien à voir avec cela.

En plus d'encourager la désescalade des combats et de permettre aux observateurs internationaux d'avoir pleinement accès à l'est de l'Ukraine, la Russie doit s'engager de manière constructive, appuyer les efforts sérieux pour proposer une loi électorale concernant les oblasts de Donetsk et de Louhansk et encourager les mesures nécessaires à la mise en place, dans la région du Donbass, de conditions de sécurité propices à des élections conformes aux normes de l'OSCE. De telles mesures, associées à la libération de tous les otages et détenus, ouvriraient la voie à la poursuite de la mise en œuvre des Accords de Minsk, qui doit à terme conduire au retrait de tous les contingents et équipements russes du territoire ukrainien et au rétablissement du contrôle par l'Ukraine de son côté de la frontière internationale.

Retirer les forces et respecter le cessez-le-feu est également indispensable pour améliorer la situation humanitaire désastreuse que vivent les civils, qui sont les premiers à subir les conséquences de l'agression russe en Ukraine. D'après les estimations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 3,1 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire en conséquence du conflit en cours. Environ 1 million de ces personnes vit le long de la ligne de contact ou sur le territoire contrôlé par les séparatistes. Pourtant, elles ne perçoivent qu'une fraction de l'aide dont elles ont besoin, ce qui est principalement dû au fait que les séparatistes soutenus par la Russie ont expulsé la plupart des organismes humanitaires des Nations Unies et des organisations humanitaires internationales en juillet 2015, et qu'ils ne leur ont pas accordé un accès régulier depuis lors.

Dans un cycle pervers, la Russie utilise la terrible situation humanitaire qu'elle a contribué à créer pour envoyer ses prétendus convois humanitaires de l'autre côté de sa frontière internationale avec l'Ukraine, tout en empêchant les autorités ukrainiennes et internationales de les inspecter. Je le répète, si ses convois sont remplis de nourriture et de médicaments, pourquoi empêcher les inspecteurs internationaux d'y jeter un œil? En conséquence, nous demandons de nouveau à Moscou d'honorer les engagements qu'il a pris à Minsk pour faire en sorte que les séparatistes permettent la reprise immédiate de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire.

Alors qu'il s'efforce de remédier à cette crise de fabrication russe, le Gouvernement ukrainien doit faciliter la circulation en toute sécurité des civils et du fret commercial tout le long de la ligne de contact. Il doit garder ouverts les postes de contrôle vers les territoires contrôlés par les séparatistes, à moins que leur fermeture ne s'avère nécessaire pour assurer la sécurité des civils. Et il doit trouver des moyens compatibles avec les exigences sécuritaires et administratives pour veiller à ce que les personnes déplacées et autres groupes de la population, tels que les personnes âgées et les personnes handicapées, bénéficient eux aussi d'avantages sociaux, économiques et éducatifs.

Je passe maintenant à une autre partie de l'Ukraine : la Crimée. Plus de deux années se sont écoulées depuis que la Russie a tenu son simulacre de référendum, qui, rappelons-le, demandait aux électeurs – ceux qui sont allés voter – s'ils souhaitaient faire partie de la Russie ou se séparer de l'Ukraine. Quel choix! Deux années également se sont écoulées depuis que 100 États Membres, dont les États-Unis, ont adopté la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, qui soulignait que le référendum n'avait aucune validité et affirmait, à son paragraphe 1, notre attachement commun

> « à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. »

Si l'on veut savoir comment les autorités russes gouvernent le territoire souverain ukrainien, il suffit de regarder la Crimée aujourd'hui. Mardi de cette semaine, la Cour suprême de la Crimée sous contrôle russe a déclaré que le Mejlis, l'assemblée représentative des Tatars de Crimée, était une organisation extrémiste. En conséquence, presque toutes les formes d'expression et d'organisation politique des Tartars ont de fait été érigées en infractions. Plus de contacts avec la presse, c'est un crime. Plus de réunions, c'est un crime. Plus d'élections, c'est un crime. Bien entendu, le Mejlis sera autorisé à conserver ses comptes bancaires, bien qu'ils ne puissent être utilisés que pour payer des impôts et des amendes aux autorités d'occupation. Le jour où la décision a été prise, le soi-disant Procureur général de la Crimée a déclaré,

> « Aujourd'hui, nous bâtissons un monde dans lequel tous les Criméens vivront heureux et en sécurité. »

À moins, bien sûr, d'être un Tatar de Crimée ou un autre résident qui s'oppose à l'occupation.

Pendant ce temps, la répression des dissidents en Crimée continue de s'aggraver, les quelques journalistes indépendants et autres voix critiques étant ciblés de façon systématique. Le 18 avril, un haut fonctionnaire de la justice russe a plaidé publiquement en faveur de l'adoption d'une législation qui considérerait toute remise en cause de la légitimité du simulacre de référendum en Crimée comme une « activité extrémiste », tombant sous le coup de la loi. Le lendemain, les autorités ont fait une descente chez au moins sept journalistes en Crimée. L'un d'eux risque maintenant cinq ans de prison pour avoir prétendument « appelé à porter atteinte à l'intégrité territoriale de la Russie par le biais des médias ». En d'autres termes, quiconque ose dire que la Crimée fait partie de l'Ukraine, comme le montre toutes les cartes de l'ONU, se retrouve sous les verrous. Comment est-ce possible? En Crimée et dans l'est de l'Ukraine, tout comme dans une grande partie de la Russie, dire la vérité est désormais une activité extrémiste. C'est à n'y rien comprendre!

J'ai commencé ma déclaration aujourd'hui en encourageant chacun d'entre nous à ne pas perdre de vue les causes profondes de cette crise : l'occupation de la Crimée par la Russie, qui continue d'armer et d'entraîner les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, et de combattre à leurs côtés. La cause profonde de cette crise n'a pas changé, la solution non plus. Comme cela a toujours été le cas, c'est la Russie qui peut et doit résoudre la crise qu'elle a fabriquée en cessant d'armer et d'entraîner les séparatistes dans l'est de l'Ukraine, en cessant de combattre à leurs côtés et en mettant fin à son occupation illégale de la Crimée. Les Accords de Minsk constituent le seul moyen, accepté par toutes les parties, de désamorcer le conflit, de rétablir la paix en Ukraine et de réaffirmer les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale qui sous-tendent notre sécurité collective à tous. Mais pour les mettre en œuvre, la Russie et les séparatistes qu'elle soutient doivent remplir la toute première condition, à savoir respecter un cessez-le-feu immédiat et complet et accorder un libre accès aux observateurs de l'OSCE. De concert avec les dirigeants du format Normandie, les États-Unis continueront d'insister sur leur application intégrale par toutes les parties, tout comme nous maintiendrons les sanctions tant que la Russie continuera de faire obstacle à leur mise en œuvre. Et nous maintiendrons nos sanctions contre la Crimée jusqu'à ce que la Russie mette fin à son occupation de la péninsule.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je remercie également les intervenants, mes chers amis, les Ambassadeurs Apakan et Sajdik. J'ai eu le plaisir de travailler avec eux, ici à l'ONU, où ils ont tous deux fait un excellent travail. Je tiens également à remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères et Chef de cabinet du Ministère des affaires étrangères de l'Ukraine de s'être joint à nous pour ce débat.

L'Espagne considère que la situation dans l'est de l'Ukraine continue d'être extrêmement préoccupante. Les informations que nous venons d'entendre du Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, et de l'Ambassadeur Apakan ne font que le confirmer. Par conséquent, nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité continue de suivre comme il se doit l'évolution du conflit sous ses différents aspects et qu'il utilise tous les outils à sa disposition pour appuyer les efforts de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que des pays du format Normandie, que l'Espagne soutient.

Les informations que nous avons entendues aujourd'hui confirment également que nous traversons une fois encore une période inquiétante. Non seulement le cessez-le-feu qui a été conclu il y a plus de six mois n'est pas respecté de manière soutenue et cohérente, mais, ces dernières semaines, les violations de ce cessez-le-feu se sont multipliées et le nombre de victimes augmente de

jour en jour. Qui plus est, les autres aspects relatifs à la sécurité qui sont définis dans les Accords de Minsk et que le Conseil a approuvés dans la résolution 2202 (2015) ne sont pas appliqués.

Je tiens à souligner tout particulièrement notre préoccupation face à l'absence de progrès en matière de déminage, compte tenu des incidences catastrophiques que les mines ont sur la population civile. Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire et par les informations que nous avons reçues concernant la situation des droits de l'homme. À cet égard, nous avons également lu très attentivement le dernier rapport de la Mission spéciale d'observation sur les droits de l'homme en Ukraine et avons pris note de son contenu.

En ce qui concerne les dispositions politiques des Accords, l'Espagne estime également que le principal obstacle à leur mise en œuvre est le manque de stabilité et de conditions minimales de sécurité dans la région du Donbass. Le statu quo n'est pas viable, et son maintien ne peut conduire qu'à une nouvelle dégradation de la situation sur le terrain et, surtout, à davantage de souffrances pour la population civile, laquelle devrait être la priorité de nos délibérations lorsque nous examinons le conflit.

Nous savons tous que le gel d'un conflit ne nous rapproche pas d'une solution, mais nous en éloigne, perpétuant au fil du temps ses effets néfastes. En conséquence, nous devons redoubler d'efforts pour appuyer le processus de Minsk et l'action de l'OSCE au sein du Groupe de contact trilatéral, afin que nous puissions bientôt voir des progrès concrets. Les Accords de Minsk demeurent le seul cadre valable pour la recherche d'une solution politique à ce conflit, qui n'a que trop duré. Mais il ne suffit pas de le répéter encore et encore, si cela ne s'accompagne pas d'un engagement actif et réel en ce qui concerne les obligations qui en découlent.

Nous tous, y compris les membres du Conseil, devons faire tout notre possible pour que les Accords soient appliqués dans leur intégralité, d'urgence et, surtout, de bonne foi. Par nous tous, j'entends non seulement les parties qui sont directement concernées, mais aussi en particulier tous ceux qui ont la capacité d'exercer une influence sur ces parties. À cet égard, je lance de nouveau un appel à la Russie en particulier, en sa double qualité de membre du format Normandie et d'acteur exerçant une très forte influence sur les chefs séparatistes des républiques autoproclamées de Donetsk et de Louhansk. Nous déplorons le manque de volonté politique et de détermination dont ces chefs continuent de faire montre et, en particulier, les difficultés qu'ils créent de manière répétée pour les acteurs humanitaires, y compris ceux des Nations Unies. Nous déplorons également les restrictions qu'ils continuent d'imposer à la libre circulation et aux privilèges de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, y compris le recours à la violence. Ces actes sont injustifiables et inacceptables, et doivent cesser.

Je ne saurais terminer mon propos sans rappeler une nouvelle fois le contenu de la résolution 68/262 de l'Assemblée générale, que chacun d'entre nous est tenu de respecter. L'Espagne est fermement convaincue que toute solution durable et viable passe nécessairement par le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, et par le respect des droits de l'homme de tous ses habitants, y compris ceux de Crimée.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens, pour commencer, à remercier les trois orateurs – le Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, l'Ambassadeur Apakan et mon ancien collègue, l'Ambassadeur Martin Sajdik – de leurs exposés éclairants et qui donnent à réfléchir.

Le Japon est extrêmement préoccupé par la situation actuelle en Ukraine. Les exposés que nous venons d'entendre confirment notre inquiétude. L'Ukraine ne fait peut-être pas les gros titres ces jours-ci, mais la situation est loin d'être calme et stable. Le nombre de violations du cessez-le-feu dans les régions de Donetsk et de Louhansk ne cesse d'augmenter depuis janvier. Durant la semaine du 11 au 17 avril, environ 1 000 tirs de mortier ont été enregistrés – le chiffre le plus élevé de l'année. En mars, 20 soldats ukrainiens ont été tués. Il s'agit du plus grand nombre de victimes depuis août 2015.

Nous devons sortir de cette impasse. La réponse se trouve dans l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Ce document a été adopté et signé par toutes les parties concernées. Il a été approuvé par la résolution 2202 (2015). Le Japon exhorte une nouvelle fois toutes les parties à appliquer pleinement et rapidement les Accords de Minsk.

Nous sommes préoccupés par le fait que la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe est de plus en plus restreinte. La Mission spéciale

d'observation joue un rôle clef dans les efforts visant à désamorcer la crise. En l'absence de telles restrictions, la Mission pourrait faire bien plus. Le Japon souligne que la Mission spéciale d'observation doit avoir un accès total et sans entrave à l'ensemble de la zone de conflit, y compris toute la région frontalière.

Le Japon est convaincu que le conflit en Ukraine ne peut être réglé que par des moyens diplomatiques et dans le plein respect du droit international, en particulier l'obligation juridique de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de l'Ukraine.

Enfin, je tiens à confirmer que le Japon, en sa qualité de Président du Groupe d'appui à l'Ukraine du Groupe des Sept et en tant qu'un des principaux donateurs à l'Ukraine, demeure déterminé à appuyer les efforts de réforme de l'Ukraine.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier l'Ukraine d'avoir demandé la convocation du présent débat et à souhaiter la bienvenue à son Vice-Ministre des affaires étrangères à la présente séance. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Zerihoun, et les Ambassadeurs Apakan et Sajdik de leurs exposés.

En février 2015, le Conseil a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, qui présente un certain nombre de mesures convenues dans le but de mettre fin aux hostilités, d'apaiser les souffrances qui posent un problème humanitaire et d'ouvrir la voie à un règlement du conflit dans l'est de l'Ukraine. Pourtant, plus d'un an plus tard, aucune de ces mesures n'a été intégralement appliquée. Même la première mesure la plus essentielle convenue – un cessez-le-feu immédiat et général – est régulièrement enfreinte. Ces violations se sont intensifiées ces dernières semaines, ce qui est inquiétant. La deuxième mesure convenue – le retrait des armes lourdes – n'a pas non plus été appliquée dans son intégralité. D'après des informations fournies récemment par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'artillerie, des mortiers et des chars sont employés alors qu'ils devaient tous être retirés de la ligne de contact il y a plus d'un an.

La situation est extrêmement inquiétante. Compte tenu de l'abondance d'armes dans les régions contrôlées par les séparatistes, il y a un risque réel de nouvelle escalade de la violence. Les violences persistantes ont entraîné la mort de milliers de personnes et fait des dizaines de milliers de blessés. Des infrastructures civiles essentielles ont été endommagées et ne peuvent être réparées alors que les balles sifflent et que les obus tombent. Il y a plus de 1,5 million de personnes déplacées.

Au-delà du terrible coût humain, l'incapacité de stabiliser les conditions de sécurité a également rendu plus difficile la réalisation de progrès concernant d'autres aspects des Accords de Minsk. Nous appelons les parties à honorer leurs engagements et à mettre en œuvre tous les aspects des Accords de Minsk. C'est le meilleur moyen de parvenir à une paix stable et durable. Toutes les parties doivent en priorité honorer l'engagement qu'elles ont pris de respecter un véritable cessez-le-feu et de retirer les armes lourdes, l'OSCE assurant la surveillance et la vérification. Nous demandons une nouvelle fois à la Russie d'user de son influence sur les séparatistes pour faire en sorte qu'ils honorent les engagements pris à Minsk.

L'OSCE a un rôle essentiel à jouer dans la vérification de la mise en œuvre. Il est donc vraiment préoccupant de constater que les observateurs de l'OSCE continuent de se heurter à des restrictions considérables concernant l'accès aux zones contrôlées par les séparatistes et la circulation dans ces zones, y compris le long de la plus grande partie de la frontière ukrainienne qui reste sous le contrôle des séparatistes. Nous appelons une nouvelle fois la Russie à user de son influence sur les séparatistes pour veiller à ce que les observateurs de l'OSCE puissent assumer leurs responsabilités au titre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk avec efficacité et en toute sécurité. Nous condamnons les récents actes agressifs commis contre des observateurs de l'OSCE dans des zones contrôlées par des séparatistes. Ils ont notamment été la cible de tirs et menacés par des armes. De telles actions doivent être dénoncées.

S'agissant des aspects politiques des Accords de Minsk, nous devons voir des progrès rapides. Il faut en priorité parvenir à un accord sur les modalités des élections, qui doivent être organisées en conformité avec les normes pertinentes de l'OSCE, observées par l'OSCE, et se dérouler dans un environnement sûr et stable. Les discussions menées dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et du format Normandie doivent être abordées de bonne foi et être résolument axées sur le règlement des problèmes. Nous espérons que des mesures concrètes pourront être approuvées afin de sortir de l'impasse actuelle.

Nous ne devons pas perdre de vue les souffrances persistantes des civils pris au piège de ce conflit et de ses

suites. Les problèmes humanitaires découlant de la crise en Ukraine continuent de peser sur la vie de millions de personnes. Un très grand nombre d'Ukrainiens ont quotidiennement du mal à avoir accès à des produits de première nécessité, y compris la nourriture et l'eau. Toutes les parties doivent intensifier leurs efforts pour faire en sorte que l'aide parvienne aux civils se trouvant dans les zones touchées et aux personnes déplacées par la violence. Au bout du compte, néanmoins, la vie des civils sera mieux protégée par la pleine application des Accords de Minsk et le rétablissement de la paix.

Enfin, je réaffirme que la Nouvelle-Zélande dénonce l'annexion de la Crimée par la Russie, qui constitue une violation de la Charte des Nations Unies et des principes de l'Organisation.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Comme mes collègues, je remercie les orateurs qui ont présenté des exposés de leurs évaluations complètes des faits les plus récents survenus en Ukraine. Ma délégation salue la présence du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine à la séance d'aujourd'hui.

Plus d'un an après la signature de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et son approbation par le Conseil, par la résolution 2202 (2015), nous devons faire le bilan des progrès accomplis dans sa mise en œuvre. En écoutant les orateurs, il est évident qu'il reste beaucoup à faire.

La Malaisie est extrêmement préoccupée par les violations quotidiennes du cessez-le-feu. La récente flambée de violence dans l'est de l'Ukraine et les armes manquantes sur les sites d'entreposage signalées par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont des signes alarmants, et nous espérons qu'ils ne sont pas annonciateurs de la direction que nous allons prendre. Tout en saluant les progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre des Accords de Minsk, notamment en ce qui concerne l'échange de prisonniers et la réforme constitutionnelle, nous aimerions que l'on intensifie les efforts en vue de la tenue des élections locales à Donetsk et à Louhansk, conformément aux lois ukrainiennes, en vue du rétablissement du contrôle total des frontières par l'Ukraine et en vue du retrait de tout le personnel militaire étranger, des mercenaires et de tout l'équipement militaire du territoire ukrainien.

Nous appelons de nouveau les parties à coopérer pleinement avec la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine afin que son personnel puisse mener à bien son mandat, notamment en garantissant à l'OSCE un accès total et sans entrave aux zones contrôlées par les rebelles dans la région du Donbass et aux informations pertinentes pour que l'OSCE puisse vérifier le retrait des armes lourdes. Les menaces à la sûreté et à la sécurité du personnel de l'OSCE et les obstacles à l'exécution de son mandat sont inadmissibles. L'enlèvement récente d'un membre du personnel des Nations Unies par les séparatistes est une source de vive préoccupation, et nous exigeons sa libération, immédiatement et en toute sécurité.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous voudrions rappeler aux parties qu'elles doivent honorer leurs obligations découlant du droit international et du droit international humanitaire, en particulier en matière de protection des civils. La Malaisie exhorte toutes les parties à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave aux personnes qui ont besoin d'aide. Nous réitérons notre position que l'aide humanitaire doit être fournie conformément au droit international et au droit international humanitaire, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

La Malaisie réaffirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous réaffirmons qu'il faut trouver une solution politique pacifique au conflit, sur la base des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous saluons l'ardeur au travail de l'OSCE et du Groupe de contact trilatéral en Ukraine, et nous exhortons les parties concernées à intensifier leur coopération par l'entremise de ces cadres en toute bonne foi.

Pour terminer, il faut briser d'urgence l'impasse actuelle et enrayer la tendance négative en ce qui concerne l'application des Accords de Minsk. Il faut tout mettre en œuvre pour préserver et stabiliser le cessez-le-feu et rétablir la confiance grâce à des mesures de renforcement de la confiance. Par conséquent, la Malaisie prie instamment les deux parties de renouveler leur engagement, de dialoguer en toute bonne foi et de redoubler d'efforts en vue de l'application intégrale des dispositions des Accords de Minsk.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier M. Tayé-Brook Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, ainsi que l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadeur Sajdik de leurs exposés detaillés au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation en Ukraine et sur la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous voudrions également souhaiter

la bienvenue à M. Vadym Prystaiko, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

L'Égypte a toujours insisté sur la nécessité d'intensifier les efforts internationaux pour parvenir à une solution politique durable à la crise en Ukraine, une solution qui garantirait la sécurité et la stabilité de l'Ukraine, conformément aux Accords de Minsk. L'Égypte estime que ces accords sont le meilleur moyen de parvenir à un règlement global et durable du conflit qui fait rage dans le pays.

La résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité appelle toutes les parties à mettre en œuvre un ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, notamment des mesures ayant trait à l'engagement en faveur d'un cessez-le-feu, au retrait des armes lourdes, à l'adoption des réformes constitutionnelles nécessaires et à la tenue d'élections locales dans la région du Donbass. Cet ensemble de mesures appelle également à remédier aux conséquences humanitaires du conflit, en coordination avec toutes les parties prenantes, sans exception.

L'Égypte voudrait exprimer ses vives préoccupations face aux maigres progrès réalisés dans ces domaines. Nous exhortons toutes les parties à honorer pleinement leurs engagements découlant des Accords de Minsk. Nous appelons toutes les parties à s'engager dans le processus de dialogue et à œuvrer à une solution pacifique qui réponde aux aspirations des peuples de la région.

Alors que la situation humanitaire continue de se détériorer dans la région du Donbass, l'Égypte insiste sur l'impératif de garantir l'accès humanitaire à toutes les zones touchées pour améliorer les conditions de vie des citoyens. L'Égypte appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à mettre pleinement en œuvre les Accords de Minsk et l'accord de cessez-le-feu pour le bien des peuples de la région. L'Égypte continuera à appuyer tous les efforts visant à parvenir à un règlement politique à cette crise. Nous saluons les efforts visant au dialogue en cours dans le cadre du format Normandie et les efforts déployés par d'autres partenaires internationaux à cette fin.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la délégation ukrainienne d'avoir porté cette question à l'attention du Conseil et saluer la présence de M. Vadym Prystaiko, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine. Nous voudrions également remercier M. Zerihoun, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, ainsi que les Ambassadeurs Apakan et Sadjik, de leurs exposés.

C'est avec préoccupation que notre pays suit l'évolution de la situation dans l'est de l'Ukraine et a pris note de récentes violations du cessez-le-feu. Nous déplorons qu'après deux ans de conflit, les hostilités se soient intensifiées au cours de ces derniers mois, et nous sommes préoccupés par les informations de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée en Ukraine faisant état de la présence d'armes lourdes, des chars et des systèmes d'artillerie des deux côtés de la ligne de contact, à l'intérieur de la zone de sécurité dans l'est de l'Ukraine. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est essentiel d'intensifier les efforts et le dialogue en vue de l'application effective des Accords de Minsk. Nous sommes convaincus que c'est le meilleur moyen qui permettrait de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Dans cet esprit, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), et dans ce cadre, nous exhortons les parties à honorer leurs obligations au titre des accords pour que les objectifs du cessez-le-feu puissent être réalisés.

Dans le même ordre d'idées, l'Uruguay appelle les parties à assurer la protection effective des droits fondamentaux des habitants de toutes les régions, en particulier les territoires de Donetsk et de Lougansk. De même, nous estimons qu'il est impératif que les parties au conflit respectent le droit international humanitaire en toutes circonstances. Cela est essentiel pour remédier à la situation des personnes déplacées et des personnes ayant besoin d'aide humanitaire, en particulier en termes de protection, d'approvisionnement ininterrompu en eau et en vivres, d'abris d'urgence et d'autres services essentiels. Il est essentiel de garantir l'accès des organisations humanitaires aux zones touchées, et de garantir la liberté de circulation des civils, en toute sécurité, à travers la ligne de contact.

L'Uruguay salue le travail important réalisé par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE et nous estimons qu'il est essentiel que la Mission soit autorisée à accéder à toutes les zones de conflit pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

Enfin, notre pays espère que l'on pourra relever les défis relatifs à l'application des Accords de Minsk et que les divergences actuelles de vues seront réglées exclusivement par des moyens pacifiques, par le dialogue entre les parties et dans le plein respect du droit international et des valeurs démocratiques.

M. Toro-Carnevali (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions saluer la présence au Conseil du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, et des Ambassadeurs Apakan et Sajdik.

La République bolivarienne du Venezuela a, à maintes reprises, exprimé son attachement scrupuleux aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, dont ceux, essentiels, du règlement pacifique des différends et du dialogue direct entre les parties. C'est pourquoi nous réaffirmons notre conviction selon laquelle la mise en œuvre intégrale de la résolution 2202 (2015), en appui à la décision prise par les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne le 12 février 2015 à Minsk, forme le socle fondamental pour la consolidation des efforts visant à encourager les parties à œuvrer ensemble à une solution politique et pacifique à la crise ukrainienne. À cet égard, notre pays considère favorablement le travail que mène actuellement l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) aux fins de la mise en œuvre effective des Accords de Minsk et a suivi avec beaucoup d'attention les événements violents survenus récemment dans la région du Donbass.

Le 5 avril 2016, les représentants des pays du Groupe de Minsk de l'OSCE ont condamné la flambée de violence et déclaré en outre qu'« il n'y a pas de solution militaire au conflit ». Par ailleurs, dans la Déclaration conjointe qu'elle a publiée à l'issue de la réunion ministérielle du 12 avril, la Troïka de l'OSCE s'est dite

> « profondément préoccupée par les informations faisant état de l'augmentation du nombre de violations du cessez-le-feu et de la présence d'armes lourdes dans la zone de sécurité dans l'est de l'Ukraine ».

Elle a aussi condamné les incidents qui ont visé les observateurs de la Mission spéciale d'observation.

Le Venezuela demeure convaincu qu'il faut éviter l'escalade militaire et la propagation du conflit et, pour ce faire, l'appui de la communauté internationale et le strict respect des Accords de Minsk et des résolutions du Conseil sont indispensables. Toutes les parties doivent continuer de s'employer à trouver une solution aux causes structurelles de la crise afin de parvenir à une paix ferme et durable. Quelle que soit la solution proposée, elle ne donnera de résultats que s'il existe un dialogue, un appui aux négociations directes et une volonté politique réelle de la part des parties, pour lesquelles les Accords de Minsk doivent être le cadre de référence.

Le Venezuela est convaincu – et a défendu cette position dans diverses instances de l'Organisation – que l'application de sanctions unilatérales est contraire au droit international. Dans ce contexte, nous estimons que les sanctions en place sont contre-productives; elles ne permettent pas de concrétiser les aspirations de la région à la paix et à la stabilité et polluent le climat de dialogue indispensable pour rétablir la confiance entre les parties.

Dans tout conflit, ce sont toujours les civils qui pâtissent le plus de la violence. C'est pourquoi nous appelons les parties à respecter strictement les obligations relatives à leur protection, y compris la nécessité de garantir l'accès de l'aide humanitaire aux habitants, aux personnes déplacées et aux réfugiés dans les zones touchées. Nous condamnons la violence, les persécutions ethniques et politiques et les actes de terrorisme, quels qu'en soient les auteurs. Tout incident doit faire l'objet d'un enquête indépendante, dont les conclusions doivent être étayées par des preuves.

Enfin, nous demandons à toutes les parties d'œuvrer avec conviction et de s'efforcer de parvenir à une solution politique juste et durable, ce qui est dans leur intérêt et dans celui de toute la région.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun; le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) déployée en Ukraine, l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan; et le Représentant spécial en Ukraine du Président en exercice de l'OSCE, l'Ambassadeur Martin Sajdik. Nous souhaitons aussi la bienvenue à la présente séance au Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères.

Après une période de calme, avec un cessez-le-feu qui tenait depuis le dernier trimestre de 2015, les violences ont repris dans l'est de l'Ukraine, marquant la fin de la période d'espoir en des jours meilleurs dans le pays. La mort de civils, les disparitions, les violations des droits des femmes, les déplacements de population, les crises humanitaires et les souffrances humaines vont redevenir une réalité dans l'est de l'Ukraine si un cessez-le-feu et une cessation des hostilités ne sont pas rétablis de bonne foi.

Nous renouvelons notre appui à la mise en œuvre des Accords de Minsk, que le Conseil a approuvés par sa résolution 2202 (2015), et à un cessez-le-feu permanent, qui sont des conditions préalables à la mise en œuvre rapide de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et, au bout du compte, à l'instauration d'une paix durable et viable en Ukraine.

Nous sommes profondément préoccupés par l'aggravation du conflit dans l'est de l'Ukraine. Les informations faisant état d'une augmentation du nombre de violations du cessez-le-feu, principalement dans les régions de Donetsk et de Louhansk, sont inquiétantes. Nous déplorons le fait que des restrictions soient imposées à la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation et que des armes lourdes qui avaient été retirées des lignes de front aient disparu des sites de stockage permanent et soient utilisées par les belligérants. Autre source de préoccupation : la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays du fait des incidents signalés, alors que l'accès humanitaire est de plus en plus limité et que de graves atteintes à la sécurité sont signalées.

Nous déplorons les contraintes imposées à l'accès humanitaire et exhortons toutes les parties au conflit à faciliter l'accès sûr, rapide et sans entrave des organisations humanitaires aux zones et aux populations ayant besoin d'aide. Nous appelons encore une fois à la cessation immédiate des hostilités, au retrait de toutes les armes lourdes et à la pleine mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Nous demandons en outre qu'un plein accès soit accordé à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE afin qu'elle puisse observer et vérifier le respect des Accords de Minsk, et appelons au strict respect des engagements internationaux convenus au titre des garanties internationales, de sorte que les populations ukrainiennes puissent vivre libres, dans la paix et la sécurité.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement au règlement pacifique des conflits par le dialogue et la négociation, au strict respect des principes du droit international, et à l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

M. Ciss (Sénégal) : Ma délégation se félicite, Monsieur le Président, de la tenue de la présente séance d'information. Je voudrais également saluer la présence parmi nous du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine.

L'éclatement de la crise ukrainienne, il y a deux ans, témoigne s'il en était encore besoin de l'acuité avec laquelle se posent les questions de la prévention des conflits, de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de l'impérieuse nécessité d'accentuer les efforts dans ce sens. C'est pourquoi ma délégation se réjouit de la séance porteuse d'espoir que le Conseil de sécurité a tenue dans cette même salle en février de cette année, avec le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)(voir S/PV.7635), M. Franz-Walter Steinmeier, dont l'une des priorités porte justement sur la crise en Ukraine, dans le cadre du triptyque « Renouveler le dialogue, rétablir la confiance et restaurer la sécurité ».

C'est pourquoi ma délégation, qui est du reste très préoccupée par les informations faisant état de violations répétées du cessez-le-feu, voudrait rappeler l'attachement du Sénégal à la promotion du dialogue et de la coopération internationale comme leviers de règlement des différends. Je voudrais, à cet égard, réaffirmer le soutien de mon pays aux Accords de Minsk, signés en septembre 2014 et complétés plus tard, en février 2015, qui constituent une base solide pour l'avènement d'une solution politique durable et crédible à la situation qui prévaut dans l'est de l'Ukraine. C'est dire donc l'importance, pour les parties, de conjuguer leurs efforts, avec le soutien des cadres de négociation déjà mis en place, pour favoriser un climat propice à cette solution diplomatique, que nous appelons tous de nos vœux. Il convient, sous ce rapport, de soutenir les efforts déjà déployés pour réduire les tensions, favoriser la paix, la stabilité et la sécurité, mais aussi pour faciliter le dialogue entre les autorités, la société civile et les groupes ethniques et religieux.

Ces différentes initiatives contribueront, nous l'espérons, à une meilleure stabilisation du cessez-le-feu, au retrait des armes lourdes et à la consolidation du dialogue national conformément aux Accords de Minsk, dans le cadre du format Normandie, ainsi que du Groupe de contact trilatéral sur l'Ukraine. Il me plaît, sous ce rapport, de souligner la prorogation du mandat de la Mission spéciale d'observation en Ukraine jusqu'au 31 mars 2017, par le Conseil permanent de l'OSCE. Vu l'impact de la Mission spéciale d'observation sur la désescalade et le retrait des armes, nous sommes d'avis que les observateurs de l'OSCE devraient continuer de bénéficier d'un libre accès à la zone, en vue de mieux s'acquitter de leur rôle, de veiller à l'application effective des Accords de

Minsk, en particulier du cessez-le-feu. Ayant à l'esprit l'importance de la mise en place d'institutions légitimes crédibles pour la situation actuelle, il nous semble tout aussi primordial de prendre les dispositions idoines pour la tenue des élections locales, conformément aux dispositions des Accords de Minsk.

Je voudrais, pour conclure, exhorter les parties à renouveler leur engagement dans la voie du dialogue et leur assurer le plein soutien du Sénégal pour une solution politique négociée et durable.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos anciens collègues, M. Ertuğrul Apakan et M. Martin Sajdik, qui font un travail diplomatique très difficile et qui déploient des efforts dont nous leur sommes très reconnaissants. Je tiens naturellement aussi à remercier M. Zerihoun de son exposé.

La crise extrêmement grave en Ukraine, déclenchée par un coup d'État appuyé activement depuis l'extérieur du pays, dure maintenant depuis deux années et demie. Aujourd'hui, incroyablement, les Représentants permanents des États-Unis et du Royaume-Uni ont tenté de relier le début de la crise à l'unification de la Crimée à la Russie. Nul n'est besoin de déformer les faits. Ils ne réussiront pas à dissimuler leur responsabilité dans la crise. Actuellement, la Crimée est un îlot de stabilité par rapport au Donbass et au reste du territoire ukrainien.

Depuis le début de cette crise, le Conseil de sécurité a malheureusement été utilisé pour diffuser de la propagande. Le seul progrès, certes significatif, qui a été accompli dans cette salle est l'adoption de la résolution 2202 (2015), qui a entériné l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptées le 12 février 2015. En adoptant cette résolution, le Conseil a endossé la responsabilité politique de veiller à la mise en œuvre de cet ensemble de mesures. Voilà ce sur quoi nous devons nous concentrer. Au cours de nos conversations, certains de nos collègues occidentaux ont reconnu que ces mesures ne sont pas appliquées par Kiev. Mais ils nous disent aussi que le Président Poroshenko, qui a personnellement approuvé le document à Minsk, ne dispose pas d'un soutien politique suffisant pour mettre en œuvre ses dispositions. Nous n'acceptons pas ces explications. Pourquoi, dans ce cas, les dirigeants ukrainiens actuels se sont-ils emparés du pouvoir en renversant le Gouvernement en place s'ils ne sont pas capables de gouverner leur pays?

Nous allons suivre de près le comportement du nouveau Gouvernement ukrainien. M. Yatsenyuk, bien connu pour ses déclarations belliqueuses, a démissionné de son poste de Premier Ministre. Il semblerait qu'il n'y a pas de divergence notable entre le Président et le nouveau Premier Ministre et que ce dernier entend bien mettre en œuvre les réformes. Mais il semble évident qu'il ne saurait être question de réforme tant que le conflit sanglant ne sera pas réglé, tant que la société ukrainienne ne sera pas unie et tant que les discours nationalistes extrémistes diffusés en Ukraine ne seront pas rejetés par le Gouvernement.

Dans un tel contexte, nous avons accueilli avec intérêt la proposition de la délégation ukrainienne de convoquer aujourd'hui une séance du Conseil de sécurité, d'autant que le Président Poroshenko avait annoncé que cette idée découlait de sa propre initiative. Il nous faut connaître les intentions de la nouvelle structure en place à Kiev concernant l'application des Accords de Minsk. C'est particulièrement pertinent sachant que, avant de proposer la convocation de la présente séance, les autorités de Kiev ont, comme d'habitude, consulté Washington, et un adjoint du Secrétaire d'État s'est rendu à Kiev. Dans nos contacts bilatéraux, nos partenaires américains ont déclaré qu'ils voulaient faire une contribution constructive au règlement de la crise en Ukraine et qu'ils aimeraient même rejoindre le format Normandie. En pratique, cependant, comme nous l'avons constaté plus d'une fois, leurs échanges avec Kiev ont eu l'effet inverse, en durcissant les positions des autorités ukrainiennes, dont la rhétorique est de plus en plus agressive. C'est ce qui s'est produit à nouveau. Avec des politiques de ce type, dont les véritables objectifs sont dissimulés, Washington sape la confiance que suscitent ses actes – pas uniquement en Ukraine, comme chacun le sait, mais dans de nombreux autres cas. La déclaration prononcée aujourd'hui par la représentante des États-Unis atteste une nouvelle fois de cette politique. Quant à celle prononcée par le représentant de l'Ukraine, elle nous a profondément déçus : elle était percluse de provocations et de déformations des faits sans toutefois évoquer un quelconque plan concret pour l'application des Accords de Minsk.

Les tâches auxquelles Kiev devra s'atteler pour mettre en œuvre l'ensemble de mesures sont très claires. Les trois volets politiques sont cruciaux. Premièrement, il faut engager la réforme de la Constitution et promulguer une loi permanente qui confère au Donbass un statut particulier. Deuxièmement, il faut adopter une loi sur les élections à Donetsk et à Louhansk, en consultation

avec les représentants de ces régions. Troisièmement, il faut régler le problème de l'amnistie s'agissant des événements qui se sont produits dans ces deux régions. Aucune de ces questions n'a été résolue. Kiev s'obstine à refuser d'entamer un dialogue direct avec les représentants du Donbass ou de convenir avec eux des mesures à prendre, comme en disposent les Accords de Minsk. À Kiev, on se plaît à dire que c'est la Russie qui n'applique pas l'ensemble de mesures. Mais ce n'est pas à nous d'adopter toutes ces lois, c'est à la Verkhovna Rada qu'il appartient de le faire; et ce n'est pas à nous de les promulguer, cela incombe au Président ukrainien. Il est tout à fait manifeste que l'Ukraine ne cherche qu'à rejeter sur d'autres la responsabilité de ses problèmes et à faire en sorte que quelqu'un d'autre s'en occupe.

Kiev est constamment en train de dire que le principal obstacle qui empêche de régler les problèmes fondamentaux, c'est l'instabilité du cessez-le-feu. Pourtant, si nous abordons cette question de manière logique et que nous comparons soigneusement les faits énoncés dans les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE), il est très facile de comprendre quelle est la partie dont les intérêts sont favorisés par une promotion constante de l'agitation sur la ligne de contact. Ce n'est pas un hasard si les autorités ukrainiennes proposent en permanence de nouvelles idées concernant le déploiement soit de forces de maintien de la paix soit d'agents de police équipés d'armes lourdes. Après tout, c'est une manière très pratique de procéder : d'abord, attiser délibérément les tensions, puis proposer des solutions sans aucun lien avec la réalité. Leur seul objectif ici est de gagner du temps et de détourner l'attention de la non-application des Accords de Minsk. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de l'aggravation de la situation dans la zone de conflit du Donbass. La situation a commencé à se dégrader en décembre 2015, en particulier après que les forces armées ukrainiennes ont commencé à occuper des villes situées dans la zone dite neutre. Dans certains cas, elles ont même franchi la ligne de contact, telle que définie par les Accords de Minsk. Nous considérons que ces actes sont très dangereux et relèvent de la pure provocation.

Les forces ukrainiennes doivent se retirer de ces villes. Cette constatation est appuyée par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Le 17 avril, les représentants des forces ukrainiennes, au cours de leurs discussions avec les observateurs de l'OSCE, n'ont pas caché leur intention d'occuper de nouveaux territoires dans le sud-est. Récemment, les violations du cessez-le-feu ont été aussi nombreuses que durant les tensions de l'été 2015. Certains jours, on en compte jusqu'à 4 000. Les chiffres de l'OSCE montrent que c'est le camp ukrainien qui porte la plus lourde responsabilité de ces violations. Du 4 au 21 avril, la Mission spéciale d'observation a constaté que le nombre d'armes lourdes ukrainiennes avait triplé dans la zone de sécurité. D'après le dernier rapport, seuls 9 % des armes ukrainiennes déclarées se trouvent encore dans les entrepôts. Curieusement, une grande partie de ces armes qui ont disparu sont réapparues dans les positions avancées des forces ukrainiennes, qui continuent de les utiliser contre les villes du Donbass, détruisant les maisons et infligeant de nouvelles souffrances aux civils.

Hier, les forces ukrainiennes, armées d'obus de 120 mm, ont bombardé le poste de contrôle et point de passage d'Olenivka. Quatre civils ont été tués, dont une femme enceinte. Notre collègue britannique a dit que peu lui importait qui avait tiré, mais pour nous, c'est important. Aujourd'hui, il y a eu une séance du Conseil permanent de l'OSCE pour envisager des mesures spécifiques permettant d'améliorer les conditions de sécurité. Nous devons avoir une présence permanente d'observateurs de l'OSCE sur place, et nous devons obtenir de Kiev qu'il lève les nombreux obstacles à leur liberté de circulation. Nous devons également surveiller les entrepôts d'armes, et, si nécessaire, y installer des caméras de surveillance ainsi que dans les secteurs les plus dangereux. Nous devons également avoir des patrouilles parallèles, pas seulement sur l'ensemble du territoire du Donbass, mais aussi dans les lignes arrières de l'armée ukrainienne. Nous devons intensifier nos efforts pour obtenir des cessez-le-feu locaux et confier au Centre commun de contrôle et de coordination le soin de mener des patrouilles composées de représentants des forces armées en présence. Nous devons avoir des contacts directs entre les différentes sections. Toutes ces mesures pourraient considérablement réduire le nombre d'incidents.

Toutefois, il demeure évident, comme on l'a vu dans de nombreuses crises régionales de par le monde, qu'il est impossible de maintenir un cessez-le-feu si l'on ne résout pas les problèmes politiques à l'origine du conflit. Au lieu de promouvoir la réconciliation nationale en appliquant les Accords de Minsk, l'Ukraine continue sa chasse aux sorcières et poursuit ses préparatifs de guerre. L'exemple le plus récent de cette attitude, c'est qu'au lieu de mettre en œuvre les réformes nécessaires, Kiev a décidé de mettre en place

un ministère chargé des « opérations antiterroristes » dans les « territoires occupés ». L'Ukraine s'obstine à qualifier les représentants de Donetsk et de Louhansk de séparatistes, malgré le fait que ces représentants ont signé les Accords de Minsk et démontré leur volonté de continuer à vivre dans un État ukrainien. Le Donbass est toujours soumis à un blocus économique. Tous les dissidents sont appelés des terroristes et des séparatistes, et font l'objet de toutes sortes de persécutions.

Ceux qui sont au pouvoir à Kiev ont pour *modus operandi* la torture et les mauvais traitements, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires, comme l'a confirmé à plusieurs reprises le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, mais les chantres occidentaux des droits de l'homme préfèrent ne pas en parler. Les Représentants permanents des États-Unis et du Royaume-Uni ont essayé une fois encore aujourd'hui de dénigrer nos convois humanitaires dans le Donbass. Pourtant, dès le début, nous avons invité l'Administration ukrainienne à organiser le contrôle de ces convois à la frontière, mais Kiev a refusé, tout comme il a refusé d'autoriser les entités internationales à effectuer les inspections. La production de propagande bon marché est préférable, semble-t-il, à la nécessité de soulager les souffrances du peuple ukrainien.

Aujourd'hui, il est impossible d'oublier la date tragique du 2 mai 2014, lorsque 48 personnes ont été brûlées vives à Odessa et plus de 200 autres ont été blessées. Personne n'a été puni pour ce crime. Le Bureau du Conseil de l'Europe en Ukraine a indiqué que l'enquête menée par les autorités ukrainiennes ne répondait pas aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme, en particulier celles d'indépendance, d'efficacité, d'exhaustivité et de rapidité. Nous demandons aux membres du Conseil de sécurité de ne pas oublier cet événement tragique. Il est important d'établir la vérité et de traduire les responsables en justice.

Dans ce contexte, c'est avec un sentiment de dégoût que nous avons appris la récente nomination à la présidence du Parlement ukrainien, la Rada suprême, de l'ignoble personnage connu sous le nom de « commandant de Maïdan » qui, selon de nombreux témoignages, était l'un des francs-tireurs responsables des fusillades provocatrices, tant à Kiev pendant le coup d'État qu'à Odessa. Il n'est dès lors pas surprenant que, lors de sa prise de fonctions, il ait proposé au Parlement de supprimer du projet de loi sur la révision de la Constitution le paragraphe concernant le statut particulier du Donbass. La réunion qu'il a récemment eue avec un représentant de haut niveau à Washington nous rappelle une fois de plus les machinations derrière ces événements sanglants.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que ce qui est extrêmement important aujourd'hui, c'est de mettre en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, ainsi que les dispositions qu'ils contiennent de manière stricte, cohérente et complète. C'est la seule façon de régler le conflit dans le Donbass et tous les problèmes qui s'y rapportent.

Ceci conclut la partie principale de ma déclaration. Maintenant, si je peux me permettre, je voudrais faire deux brèves observations.

Comme le Conseil le sait, nous ne sommes pas ici pour débattre de la question de la Crimée, parce qu'elle relève des affaires intérieures de la Fédération de Russie. Mais puisque la question a été soulevée, je voudrais faire un commentaire. Oui, le Mejlis des Tatars de Crimée a été interdit par la Russie en raison de ses activités extrémistes. Nous voyons aujourd'hui dans certains pays les graves conséquences que peut avoir le fait de ne pas prêter suffisamment attention aux extrémistes. Nous n'allons pas faire la même erreur. Le fait est que, ces derniers temps, il y a eu un nouvel afflux de Tatars de Crimée vers la Crimée russe. Nous avons reçu plus de 1 000 demandes rien qu'en provenance d'Ouzbékistan, par exemple, et ces demandes ont été acceptées.

Kiev devrait se préoccuper non pas des Tatars de Crimée, mais du Donbass, où l'on utilise des armes lourdes et des chars pour attaquer la population civile, des maisons, des écoles et des hôpitaux. Les civils sont également soumis à un blocus économique, et leurs avantages sociaux et leurs retraites ont été supprimés. Kiev menace quotidiennement leurs droits à la santé et leur vie même. De plus, je signale qu'au cours des dernières années, le parti communiste et de nombreux autres partis ont été interdits en Ukraine. Kiev réprime également les groupes de la société civile et bloque l'accès aux médias. Il a, en outre, saisi et détruit des églises et monastères orthodoxes appartenant au Patriarcat de Moscou. Le Parlement est saisi d'un projet de loi visant à interdire les activités de cette église en Ukraine, bien que 12 000 personnes en soient membres. On pourrait comparer cette campagne, par exemple, aux efforts que le Gouvernement d'un pays catholique déploierait pour interdire l'Église catholique, tout simplement parce qu'il n'aime pas cette église. Nos collègues ukrainiens

et autres qui militent pour les droits de l'homme quand ça les arrange devraient s'abstenir de nous sermonner.

Je voudrais faire un autre petit commentaire, si je peux me permettre. Dans sa déclaration, M. Sajdik a dit quelque chose qui me semble assez étrange. Il a dit qu'il exigeait une réponse à la question concernant le contrôle par Kiev de ses frontières. Mais la réponse figure aux paragraphes 9 et 11 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, qui indiquent clairement qu'après la tenue des élections et l'adoption de la nouvelle Constitution, l'Ukraine reprendra le contrôle de ses frontières. Il y a huit paragraphes qui traitent précisément de ce qui devrait figurer dans la Constitution concernant le statut spécial de l'est de l'Ukraine, le Donbass. Les réponses sont là. Nous devons travailler en conformité avec les dispositions des accords et élaborer des lois en consultation avec les représentants des régions concernées. Les autorités ukrainiennes refusent de le faire, en insistant sur la restauration de ce qu'elles appellent leur souveraineté territoriale et leur contrôle, ce qui est une source de grave préoccupation.

J'ai une autre remarque à faire. Un fait très important m'a été communiqué. Lorsque j'ai parlé de la présence accrue des forces armées ukrainiennes le long de la ligne de contact, voici ce que j'ai dit : le dernier rapport de la Mission spéciale d'observation a constaté que les entrepôts ukrainiens ne contenaient que 9 % du stock d'armes. Le reste de ces armes se trouve pour la plupart sur le front, ce qui illustre bien la position de Kiev quant à sa volonté de parvenir à un règlement pacifique dans le Donbass.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, ainsi que l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadeur Sajdik de leurs exposés respectifs.

La Chine suit de près la situation dans l'est de l'Ukraine et est préoccupée par les combats répétés. Nous retenons que de multiples consultations ont été récemment organisées dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral sur la mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Nous constatons également que la question du cessez-le-feu et d'autres questions ont été examinées lors de la réunion des ministres des affaires étrangères dans le cadre du format Normandie.

L'année dernière, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2202 (2015), par laquelle il a approuvé l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et démontré son ferme appui à un règlement politique de la question ukrainienne. Toutes les parties doivent respecter de bonne foi la cessation des hostilités et de la violence et mettre en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Elles doivent également rester déterminées à trouver une solution globale, durable, équilibrée et à long terme à la question ukrainienne par le dialogue et la consultation. Cette solution doit également s'attaquer aux causes profondes du problème et tenir pleinement compte des droits, des intérêts et des aspirations légitimes de toutes les régions et communautés en Ukraine. Elle doit accorder la même importance à la prise en considération de toutes les préoccupations justifiées afin de tenir compte de tous les intérêts de manière équilibrée. La Chine appelle toutes les parties concernées à faire preuve de retenue et à s'employer sans relâche à parvenir à un règlement politique et à assurer la paix, la stabilité et le développement en Ukraine afin de promouvoir l'harmonie entre les communautés ainsi que la coexistence pacifique de l'Ukraine et des autres pays.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer tous les efforts diplomatiques visant une solution politique. Les discussions tenues au Conseil doivent contribuer à apaiser les tensions sur le terrain et à régler de manière adéquate la question ukrainienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Apakan pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Apakan (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant lui.

La mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk est importante. S'agissant de la sécurité en particulier, les première, deuxième et troisième dispositions des Accords de Minsk sont étroitement liées au cessez-le-feu, au retrait des armes lourdes et aux armes prohibées figurant dans l'additif.

Nous espérons rétablir le cessez-le-feu dans les prochains jours. Nous pensons que cela nous permettra de faire progresser le désengagement, la désescalade et les mesures de confiance le long de la ligne de contact. Cela nous permettra également d'accélérer les efforts de déminage dans les zones prioritaires. J'espère que cela nous donnera également la possibilité de participer à d'autres efforts de médiation concernant le cessez-le-feu le long de la ligne de contact. L'appui du Conseil au cessez-le-feu et à la sécurité de la ligne de contact ouvrira également la voie à la réalisation de progrès dans d'autres domaines, notamment humanitaire, économique et politique.

Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président, de nous avoir permis de participer à la présente séance.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Sajdik pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Sajdik (*parle en anglais*) : À l'instar de l'Ambassadeur Apakan, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir invités à faire au Conseil de sécurité le point de la situation dans l'est de l'Ukraine.

Je comprends que les attentes soient élevées et qu'il y ait une certaine impatience concernant la situation actuelle. Les attentes sont grandes s'agissant d'intensifier les travaux du Groupe de contact trilatéral et des quatre groupes de travail. Je transmettrai bien entendu ce message relatif aux attentes et au sentiment d'impatience lors de la prochaine réunion du Groupe de contact trilatéral, qui se tiendra demain à Minsk.

Comme l'a dit l'Ambassadeur Apakan, nous espérons vivement être en mesure, lors de la réunion de demain, de rétablir le cessez-le-feu à l'occasion de la fête de la Pâque orthodoxe de ce week-end. Le cessez-le-feu ne doit pas se limiter à cette fête mais être maintenu et redonner à la population civile dans les zones situées dans l'est de l'Ukraine l'espoir qu'elle connaîtra un avenir meilleur. Je ne peux que réaffirmer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptées le 12 février 2015 soit pleinement mis en œuvre, et pour veiller à ce qu'il fonctionne mieux que cela n'a été le cas jusque-là.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, il me semble très important que l'Ambassadeur Apakan et l'Ambassadeur Sadjik sortent de la présente séance en étant motivés à accélérer la mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk adoptées en février 2015.

Je voudrais cependant aborder un point quelque peu différent. Nous ne savons pas exactement pourquoi les dirigeants ukrainiens ont pris l'initiative de demander la convocation de la séance d'aujourd'hui. Nous n'avons rien entendu de constructif concernant la mise en œuvre de l'ensemble de mesures de la part de la partie ukrainienne. Maintenant, si leur intention était d'exacerber les tensions pour lancer une nouvelle opération militaire, nous considérons qu'un tel calcul n'est pas justifié. Beaucoup de choses pleines de bon sens et de bonnes idées ont été dites ici, et nous espérons que le Gouvernement ukrainien sera à l'écoute. Il doit mettre fin aux combats et aux tirs et s'attaquer au règlement politique avec sérieux.

À cet égard, nous avons entendu que les Accords de Minsk doivent être appliqués; néanmoins, dans un souci de transparence, cela doit être couché sur le papier. Il y a plus de 24 heures, nous avons élaboré un projet de déclaration à la presse aux fins d'adoption par le Conseil de sécurité. Chaque membre du Conseil de sécurité doit déjà avoir ce document, mais je voudrais qu'il soit à nouveau distribué ici, car je souhaite en parler.

Cela fait 24 heures que le projet de texte a été distribué et, jusqu'ici, seule une délégation – la délégation ukrainienne – nous a dit ce qu'elle en pensait. Elle a déclaré que ce texte était inacceptable, mais n'a pas dit pourquoi. Alors je voudrais que tous les membres du Conseil de sécurité examine ce texte afin que ne puissions l'adopter. Bien qu'il soit très court, il aborde deux dimensions très importantes de la situation. La plus importante a trait, bien entendu, à l'application des Accords de Minsk. Je voudrais donner lecture du projet de déclaration à la presse.

> « Les membres du Conseil de sécurité ont rappelé la résolution 2202 (2015), qui a entériné « l'Ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk », adoptées et signées le 12 février 2015 à Minsk, et ont appelé de nouveau

> à leur pleine mise en œuvre dans les plus brefs délais. »

Je voudrais rappeler que le premier paragraphe de l'ensemble de mesures appelle à un cessez-le-feu immédiat et général. Beaucoup a été dit à ce sujet aujourd'hui, et nombreux sont ceux qui se sont dits préoccupés par cette situation. Cet appel serait très approprié à ce stade.

En ce qui concerne le deuxième paragraphe, ce sera bientôt le deuxième anniversaire des événements tragiques survenus à Odessa. Comme nous l'avons dit, l'enquête requise n'a pas été menée, et il y a beaucoup de tensions à Odessa en rapport avec cette question. Des déclarations selon lesquelles diverses mesures seront prises ont été faites. Les prétendus bataillons de volontaires, notamment le bataillon Azov et d'autres unités tristement célèbres pour leurs atrocités dans l'est de l'Urkaine, sont en train d'être amenés dans la ville d'Odessa. Nous aimerions donc que le Conseil de sécurité fasse quelque chose, qu'il confirme au moins la nécessité de mener une enquête, ce qui contribuerait sans doute à calmer la situation Par conséquent, nous avons proposé le deuxième paragraphe suivant dans notre projet de déclaration à la presse :

> « Les membres du Conseil de sécurité ont également rappelé les événements tragiques survenus le 2 mai 2014 à Odessa, en Ukraine, au cours desquels des dizaines de civils ont été tués et des centaines ont été blessées. Ils ont souligné la nécessité d'accélérer les enquêtes, qui doivent être objectives et impartiales, afin de traduire les auteurs de ces actes répréhensibles en justice ».

Nous avons rédigé ce texte de manière à ce qu'il soit impossible de s'opposer à sa teneur. Je demanderais donc à nos collègues ukrainiens de montrer une certaine mesure de compréhension de la situation actuelle,comme beaucoup de personnes, dont M. Apakan et M. Sajdik, attendent d'eux s'agissant de l'application de l'ensemble de mesures. Comment peuvent-ils s'opposer à ce texte? Nous avons du mal à le comprendre. Nous proposons donc, dans un esprit de transparence, que ce projet de texte soit mis aux voix, pour que le Président du Conseil de sécurité puisse en donner lecture à la presse à la fin de notre séance.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Prystaiko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement tous les membres du Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Il s'agit d'un débat très important pour l'Ukraine, et je pense que nous sommes tous d'accord, au moins sur le fait que les Accords de Minsk sont la seule voie à suivre, dans leur intégralité et leur complexité, en commençant par le cessez-le-feu et le retrait des armes et des troupes étrangères, entre autres choses, avant de passer au règlement politique, à la révision de notre Constitution et à la décentralisation de l'Ukraine. Il convient de noter que l'Ukraine a déjà lancé le processus de décentralisation, et que la seule région qui n'est pas encore décentralisée se trouve sous le contrôle des militants pro-russes.

En ce qui concerne la déclaration du représentant de la Russie, je participe à ces négociations depuis plus de deux ans et j'en ai marre des accusations faisant état d'une révolte sanglante en Ukraine. Cette déclaration se fonde sur les « Ds » habituels : distraire, déformer et désavouer. Tout cela, nous l'avons déjà entendu. J'ai déployé des efforts considérables pour me familiariser avec toutes les déclarations publiques faites à ce sujet par le représentant de la Russie jusqu'à présent. Il s'agit d'environ 84 pages au total. La plupart de ces déclarations sont bien rédigées et pourraient passer pour véridiques, à condition de faire abstraction d'un détail essentiel : Qui a envahi le territoire de qui? Qui s'est approprié de territoires? Qui a commencé à tuer des gens? Qui a envoyé des chars et des mercenaires supplémentaires?

En ce qui concerne le projet de déclaration de presse proposé par la Fédération de Russie, nous n'avons aucun problème s'agissant de la première partie, parce qu'elle reflète, comme je l'ai dit plus tôt, notre conviction à nous tous ici et qui a été confirmée par nos dirigeants, à savoir que nous devons appuyer le format Normandie et les Accords de Minsk. Pour ce qui est des événements tragiques survenus à Odessa, qui est ma ville natale et non celle du représentant de la Russie, je crois que nous devons enquêter sur tous les événements qui s'y sont produits, en commençant par les actes des Russes en Crimée et leur appui et incitation qui ont conduit au meurtre de certains individus, dont certains ont été brûlés vifs, dans de nombreuses villes ukrainiennes, tandis que d'autres ont été tués à l'aide de couteaux et d'autres outils fournis par les Russes. Par conséquent, nous ne pensons donc pas que le projet de déclaration soit une tentative honnête de la part du représentant de la Russie de porter ces événements tragiques à notre attention, parce que les médias russes ont déjà diffusé

des informations relatives à ce texte bien avant que nous ayons eu l'occasion de le lire.

Le Président (*parle en chinois*) : La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Plutôt que de parler des intentions cachées des États-Unis, nous estimons que la délégation de la Fédération de Russie, et toutes les délégations représentées au sein du Conseil de sécurité, doivent œuvrer de concert en vue de rétablir le cessez-le-feu, de désamorcer la crise par des moyens pacifiques et de parvenir à un règlement pacifique sur le terrain.

Nous venons de recevoir un projet de déclaration à la presse accompagné d'une proposition de la Fédération de Russie selon laquelle le Conseil de sécurité devrait examiner ce projet de déclaration sur la situation en Ukraine. Les États-Unis sont prêts à discuter avec les membres du Conseil d'un projet qui reflète notre point de vue consensuel sur la situation dans son ensemble. Il convient de rappeler ce qu'il en est de la situation. Je souligne encore une fois que la crise actuelle en Ukraine est le résultat de l'agression de la Russie et de la violation par la Russie de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant du Royaume-Uni a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Meek (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir à deux observations spécifiques faites par le représentant de la Russie concernant notre déclaration initiale.

Premièrement, il a fait référence à nos commentaires sur la Crimée, qui, soit dit en passant, ne fait pas absolument partie de la Russie, selon les Nations Unies. Il a dit que la Crimée était une péninsule stable. Je voudrais tout simplement répéter les propos du Représentant permanent de mon pays à cet égard : « accorder cet accès afin de permettre une bonne évaluation de la situation ». Voilà tout ce que nous demandons. Cette demande devrait sûrement être acceptable si la Crimée est une péninsule stable.

Deuxièmement, les propos tenus par le Représentant permanent de mon pays ont été grossièrement une déformés. Notre collègue russe a dit que nous ne nous soucions pas de qui était à l'origine des tirs. Voici ce qu'a dit le Représentant permanent de mon pays : « Qu'importe la provenance des tirs ». Comme le Représentant permanent russe, qui parle très bien anglais, le sait, le sens de ces phrases n'est pas le même. Notre but n'était pas d'exprimer l'indifférence. Loin de là, la façon dont nous avons soulevé cette question visait à souligner notre position que toutes les parties ont une responsabilité à cet égard et qu'elles doivent œuvrer de concert pour essayer de trouver une solution.

Voilà ce que nous attendons de la Russie. Si les Russes veulent vraiment trouver une solution, quel que soit l'appui qu'ils apportent aux séparatistes, ils pourraient faire beaucoup plus pour nous aider à comprendre ce qui se passe réellement dans l'est de l'Ukraine et en Crimée. Ils pourraient le faire en acceptant d'examiner la demande de l'Ukraine de déployer une mission de police et celle visant à élargir la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe déployée en Ukraine et à la doter de moyens adéquats, en particulier le long de la frontière.

Enfin, en ce qui concerne le projet de déclaration de presse, je ne pense pas qu'il s'agisse d'une initiative constructive ou sérieuse. Comme le Représentant permanent de la Russie sait très bien, et comme l'a dit ma collègue américaine, le projet de déclaration ne reflète pas la situation dans son ensemble. L'appui aux séparatistes n'est pas mentionné; Nadiya Savchenko n'est pas mentionnée; l'enquête sur la chute de l'avion affrété par la Malaysia Airlines pour le vol MH17 n'est pas mentionnée; et la Crimée n'est pas mentionnée. Nous sommes prêts à discuter de ce projet de texte, mais comme l'a dit ma collègue américaine, les déclarations à la presse sont adoptées par consensus.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Espagne a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Gasso Matoses (Espagne) (*parle en espagnol*) : Nous avons lu le projet de déclaration à la presse soumis par la Fédération de Russie, et nous sommes d'accord avec les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni. Nous sommes prêts à discuter d'un texte. Toutefois, il ne semble pas qu'il y ait assez de consensus au sein du Conseil pour adopter le projet de déclaration à la presse sous sa forme actuelle. Je pense qu'il pourrait y avoir un consensus sur le premier paragraphe, mais pas sur le projet de déclaration à la presse dans son ensemble. L'Espagne estime qu'en ce moment, le Conseil de sécurité devrait avoir une attitude constructive. Dans tous les cas, toute déclaration que nous publions doit encourager

à la désescalade, promouvoir la bonne volonté, faire avancer les négociations – alors que toute mesure prise unilatéralement pourrait s'avérer contre-productive.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la France a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Lamek (France) : Je voudrais simplement dire très brièvement que le projet de déclaration à la presse, qui nous est soumis, ne nous semble pas couvrir l'ensemble du sujet. Par conséquent, il nécessiterait un peu plus de travail avant d'être adopté.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé à la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Une toute petite remarque. J'ai répété exactement en russe ce que mon collègue britannique a dit en anglais, à savoir que peut lui importe qui a tiré. Mais cela est important pour nous. Nous continuons de croire que ceux qui tuent les civils ne doivent pas rester impunis. C'est pourquoi, pour nous, c'est très important de savoir qui a tiré. Mais il ne s'agit pas d'un détail si fondamental.

Je suis davantage surpris par ce qu'a dit notre collègue ukrainien sur les événements qui ont eu lieu le 2 mai 2014 à Odessa, d'autant plus qu'il a dit que Odessa est sa ville natale. Un événement a eu lieu dans sa ville natale qui a bouleversé le monde entier. Il y a eu de nombreux et terribles événements pendant la crise – assassinats et différentes formes de violence –, mais cet événement a été marquant. Quarante-huit personnes ont été brûlées vives, et, comme on l'a vu à la télévision, celles qui tentaient de sauver les victimes ont été prises pour cible, on leur a tiré dessus. De nombreux témoins, dont les journalistes eux-mêmes qui couvraient l'événement, ont affirmé que l'attaque avait été préméditée, avec la participation de l'actuel Président de la Verkhovna Rada.

En ce qui concerne ce qui s'est passé à Odessa, le Vice-Ministre ukrainien des affaires étrangères, qui est né à Odessa, dit que cette attaque ne mérite pas qu'on lui accorde une attention spéciale , alors même que, comme je l'ai dit, il est possible qu'une terrible tragédie se profile et qu'elle pourrait survenir le 2 mai à Odessa. Mais cela aussi n'est pas important pour lui. Il veut que l'événement soit considéré dans un contexte général. Et nos collègues occidentaux pensent également la même chose. Cela est tout à fait normal, et on y est habitué, sauf venant de la France, qui a pourtant participé à l'élaboration de l'ensemble de mesures. Dans tout cela, la seule chose d'utile que nous avons faite et que devons continuer de faire pour régler le conflit, c'est mettre en œuvre l'ensemble de mesures. Mais certains disent que nous ne pouvons pas confirmer l'ensemble de mesures. Notre collègue ukrainien a dit qu'il peut accepter le premier paragraphe du communiqué, mais nos collègues américains et britanniques ne peuvent pas le faire. Ils disent qu'ils veulent jouer un rôle constructif, mais s'il n'est pas fait mention de l'« agression », ils n'appuieraient pas le document, alors dans l'ensemble de mesures, il n'est aucunement fait mention d'agression.

Nous constatons que les États-Unis adorent utiliser ce terme – ils ont mené une série d'agressions , avec des conséquences destructrices partout dans le monde. Mais il n'est question d'aucune agression dans l'ensemble de mesures. Ils essayent encore tout simplement de détourner l'attention des efforts politiques et diplomatiques sérieux qui sont en cours. Et Les États-Unis disent qu'ils veulent être constructifs et nous aider. Comment comprendre cela? Il n'est pas possible de comprendre cette position. Cela vient d'être redit. Les États-Unis ne sont pas prêts à accepter même le premier paragraphe, qui dit qu'il faut mettre rapidement en œuvre l'ensemble de mesures. Pourquoi? Parce qu'il n'est pas fait mention de la Crimée dans ce paragraphe? Mais aucune mention n'est faite de la Crimée dans l'ensemble de mesures.

Il est très clair, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, qu'il n'y a pas consensus sur ce point. Cela expose certains membres du Conseil de sécurité, en particulier nos collègues britanniques et américains. Ils ne doivent pas déclarer vouloir travailler dans un esprit constructif. La France et l'Allemagne peuvent peut-être contribuer de façon positive à la mise en œuvre de l'ensemble de mesures, mais pas les autres continueront à faire dans la démagogie et à dissimuler leurs rôles dans toutes ces questions, en prétendant qu'ils veulent travailler dans un esprit constructif. C'est cela qui à l'origine du problème, et c'est ce qui retarde le règlement de la crise en Ukraine.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Prystaiko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Par respect pour le Conseil, je ne céderai pas à la tentation d'imposer des vérités, des demi-vérités et des mensonges auxquels les membres du Conseil ont été

soumis depuis très longtemps. Je voudrais juste dire que, puisqu'il s'agit d'entrer dans les détails, je veux appeler l'attention du Conseil, du représentant de la Fédération de Russie et des membres du Conseil sur le fait que lorsque nous parlons de ce qu'on appelle « ensemble de mesures de Minsk », nous semblons oublier l'accord de Minsk initial, qui a été signé il y a près d'un an. Pourquoi l'avons-nous oublié? Parce que la Fédération de Russie se réfère uniquement aux seuls accords de Minsk signés le 12 février. Je dois rappeler au Conseil que les premiers accords de Minsk mentionnaient la zone de sécurité spéciale située le long du couloir ukrainien observée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Si la Fédération de Russie craint tellement que les forces ukrainiennes reprennent le contrôle du territoire ukrainien, je dois rappeler au représentant de la Fédération de Russie que l'idée, qui a été appuyée par tous, est que le territoire ukrainien devait retourner à l'Ukraine. Mais avant cela, la zone autour de la frontière russo-ukrainienne devrait être placée sous le contrôle et la vérification de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, ce qui empêchera ainsi davantage d'armes et de mercenaires d'entrer sur notre territoire, une pratique sur laquelle nous avons maintes fois appelé l'attention du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : En ce qui concerne le contrôle des frontières, je viens juste d'en parler en commentant les observations faites par M. Sadjik. C'est l'Ukraine qui retarde la mise en œuvre des dispositions relatives au contrôle des frontières. C'est clairement dit dans l'accord. Le représentant de l'Ukraine l'a sûrement lu. Je vais lui en donner lecture. Il y est dit que le rétablissement du contrôle total de la frontière par l'Ukraine doit commencer le premier jour suivant les élections locales et s'achever après un règlement politique global, sous réserve de la mise en œuvre du paragraphe 11, en consultation et en accord avec les représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. L'Ukraine n'a pas tenu de consultations avec les représentants des régions de Donetsk et de Louhansk. Elle n'applique pas le paragraphe 11, qui parle de réforme constitutionnelle, en consultation avec les représentants des régions de Donetsk et de Louhansk. Par ailleurs cela doit se faire conformément aux huit mesures énoncées dans la note contenue dans le document et qui portent sur le statut spécial de ces régions de l'Ukraine.

Je demande de l'indulgence, car j'ai une autre observation à faire. J'aimerais que soit adopté le projet de déclaration que, je crois comprendre, pourrait agréer la délégation ukrainienne. Mais le représentant de l'Ukraine a dit que c'est la Russie qui a commencé à tirer. Les responsables des tirs ce sont ceux qui cherchaient à renverser le régime. Vers le 16 février, ils ont commencé à tirer sur des policiers, et ce sont les mêmes personnes qui avaient jeté des cocktails Molotov plusieurs semaines auparavant. C'est elles qui ont commencé les tueries. Les autorités de Kiev n'ont pas enquêté sur ces incidents parce qu'elles veulent cacher la vérité sur ceux qui sont derrière le coup d'État. Des tireurs embusqués ont tiré contre leur propre peuple et contre les manifestants, ce qui a créé les conditions d'un coup d'État politique.

S'agissant enfin de l'accord initial de Minsk, il y a eu plusieurs documents : tout d'abord, l'accord conclu le 21 février 2014, qui aurait permis d'éviter l'intensification de la crise. Ensuite, une très bonne déclaration a été publiée, la déclaration quadripartite du 17 avril 2014, qui a été faite avec la participation des États-Unis d'Amérique, sur l'instauration d'un dialogue politique ouvert à tous en Ukraine. Mais tous ces accords ont été par la suite violés. L'accord conclu le 30 septembre 2014 n'a pas été signé. C'est pourquoi l'ensemble de mesures ont été adoptées. Il faut maintenant les respecter. Nous espérons que l'appel lancé par M. Apakan et M. Sadjik concernant la nécessité de respecter l'ensemble de mesures sera entendu. Faisons en sorte d'éviter tout nouvel aventurisme militaire, parce que la situation le long de la ligne de contact est déjà préoccupante. Il semble que certains seraient déjà tentés par une nouvelle aventure militaire. Nous devons éviter cela parce que c'est une très mauvaise idée.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de l'Ukraine a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Prystaiko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous le promets, Monsieur le Président, ce sera ma dernière déclaration. Le représentant de la Fédération de Russie a encore rappelé un autre détail de notre long et sanglant conflit. Les prétendus accords du 21 février 2014 – dont il vient de parler – ont été rendus possibles grâce à l'aide des quatre parties. Mais le représentant de la Fédération de Russie a choisi de ne pas se rappeler que la quatrième partie à la table des négociations, c'était la Fédération de Russie. Bien que trois membres de l'équipe de négociation internationale nous aient aidés – l'opposition et le Président – à signer

l'accord, le représentant de la Russie a été la seule partie qui n'a pas signé le document et qui n'a pas joué un rôle constructif. Manifestement, il ne voulait pas de cet accord entre l'opposition et le Président de l'époque, M. Yanukovych.

À cet égard, je me dois de rappeler au Conseil que sur la médaille officielle qu'a fait frapper la Fédération de Russie à l'occasion du prétendu retour de la Crimée figure la date du 20 février, soit la veille du jour où cet accord a été porté à l'attention du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie. Il faut en conclure que la Fédération de Russie avait commencé – non pas projeté, mais bien commencé – l'annexion de Crimée la veille du jour où nous avons conclu le premier accord, alors que le Président Yanukovych était encore au pouvoir.

Le Président (*parle en chinois*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous pourrions peut-être poursuivre cette discussion ailleurs. Ce que je peux dire c'est que notre représentant a aidé à trouver cet accord, qui était important à nos yeux. Toutefois, le Président Yanukovych a fait trop de concessions en conséquence de l'accord et s'est retrouvé en position de faiblesse, comme le confirme le fait qu'il a été renversé. Toutefois les signataires de cet accord auraient dû insister pour qu'il soit néanmoins appliqué tel qu'il avait été signé.

Peut-être le représentant de l'Ukraine a-t-il sa propre interprétation mais le fait est que, si cet accord avait été respecté, alors l'Ukraine aurait eu une nouvelle constitution d'ici à la fin de l'année 2014 et il n'y aurait pas eu de conflit. Mais les autorités ont commencé à tirer et à recourir à la force, et on sait ensuite tout ce qui s'est passé.

Depuis le début de la crise, nous répétons un mot : « dialogue », « dialogue », « dialogue ». Mais l'Ukraine a choisi de procéder à des opérations antiterroristes, parce qu'il y avait des « terroristes », et cetera, et voilà le résultat.

Le Président (*parle en chinois*) : La Fédération de Russie a distribué un projet de déclaration à la presse. Au regard de la situation au Conseil, je propose que, une fois la séance levée, les membres intéressés continuent à discuter du texte. Si je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 40.